FRANO CVIÉTISA

LES PROBLÈMES NATIONAUX DE L'AUTRICHE-HONGRIE

LES YOUGOSLAVES

(DEUX CARTES)

DEUXIÈME MILLE



ÉDITIONS BOSSARD
43, RUE MADAME, 43
PARIS
1918

LES YOUGOSLAVES

DU MÊME AUTEUR

Les Yougoslaves d'Autriche-Hongrie. Paris, 1917, (brochure).

Quelques points essentiels du problème yougoslave. L'*Avenir*, revue du socialisme, N° de février 1918, Paris.

FRANO CVIĔTISA

LES PROBLÈMES NATIONAUX DE L'AUTRICHE-HONGRIE

LES YOUGOSLAVES

(UNE CARTE)



ÉDITIONS BOSSARD
43, RUE MADAME, 43
PARIS
1918

AVANT-PROPOS

Cette brochure a un caractère purement informatif. Elle a pour but de présenter dans ses grandes lignes un important problème international autour duquel, semble-t-il, les démocraties occidentales tout comme la diplomatie professionnelle ont organisé la grande conspiration du silence.

Pourtant, la question yougoslave, sous son aspect étroit de question serbe, a été, au cours de la dernière dizaine d'années, une des plus graves préoccupations de la politique internationale. C'est que son acuité intrinsèque aussi bien que ses attaches avec les grands problèmes européens l'avaient placée au centre des événe-

ments politiques. Aussi la trouvons-nous aux origines du présent conflit universel.

La guerre n'a fait que rendre plus évidente encore l'importance du problème serbe, qui comporte l'unification de tous les Slaves du Sud en un État national indépendant. L'écrasement de la Serbie a montré à l'Europe la nécessité de créer, au seuil des Balkans, une solide barrière contre la poussée des Empires germaniques vers l'Orient. D'autre part, l'état de révolte dans lequel se trouvent les populations yougoslaves d'Autriche-Hongrie et les cruelles persécutions auxquelles le gouvernement de la Monarchie dualiste a, au cours de la présente guerre, soumis les Yougoslaves, [1] rend impossible le maintien ultérieur de ceux-ci sous la dépendance de la maison des Habsbourg.

Le prochain traité de paix, qui établira le futur statut de l'Europe et du monde en général, en créant la Société des Nations, devra résoudre aussi le problème yougoslave d'une façon définitive et intégrale. La stabilité dans

[1] Les autorités militaires austro-hongroises, sous prétexte de garantir la sécurité des convois militaires, ont pris des otages dans les pays yougo-slaves.

les Balkans et la paix de l'Europe sud-orientale sont à ce prix.

L'auteur de cette brochure n'est pas un nationaliste. Tous les combats d'avant-guerre auxquels il a pris part, il les a livrés sur le champ de bataille politique, social et intellectuel, dans les rangs de la démocratie pacifiste et humanitaire. Plus encore : en voyant, en 1911, parmi la jeunesse universitaire yougoslave, monter la vague nationaliste révolutionnaire, qui devait fatalement aboutir à l'attentat de Sarajevo, il a tenté un suprême effort pour enrayer le mouvement en le dirigeant vers des voies pacifiques. Cet effort fut vain, car le mouvement irrédentiste yougoslave était, selon le mot de E. Durkheim, un fait social « doué d'une puissance impérative et coercitive en vertu de laquelle il s'impose » — et brise les résistances. Une expérience de plus était acquise : si un peuple se trouve dans un état d'esclavage politique, aucune lutte sociale ni morale efficace n'est possible, — expérience que les démocrates polonais, tchèques, alsaciens-lorrains, arméniens, etc. pourront confirmer.

La guerre actuelle est donc appelée à résoudre définitivement le problème des nationalités, en

instituant indistinctement pour tous les peuples, un régime de liberté politique et économique. C'est la condition primordiale de tout progrès social.

Si la guerre finit par une paix impérialiste ou une « paix blanche » qui laisse pendant le problème de la libération des peuples opprimés, les effroyables sacrifices en vies humaines et en richesses matérielles supportés dans cette guerre, auront été inutiles, et dans un avenir plus ou moins proche, il faudra en consentir d'autres. Mais alors les signataires d'une pareille paix ne mériteraient-ils pas d'être livrés à l'exécration de la postérité au même titre que les impériaux criminels qui ont déchaînés la guerre?

Comme, dans cette brochure, il est question du différend italo-yougoslave, un petit renseignement d'ordre personnel ne semblera peut-être pas inopportun. Comme journaliste en Dalmatie, l'auteur de la présente brochure appartenait au parti populaire croate, présidé par le député Smodlaka (arrêté au début de la guerre). Ce parti, résolument hostile au système gouvernemental autrichien, avait mis en avant, comme principal point de son programme,

« l'entente avec les Italiens ». La campagne que l'auteur mena dans l'organe du parti, la *Sloboda* (Liberté), en faveur de l'université italienne à Trieste eut un certain retentissement, aussi bien dans le camp nationaliste yougoslave que dans les milieux italiens de la monarchie. L'opinion donc que l'auteur émet au sujet du problème de l'Adriatique, est susceptible d'éclairer le lecteur sur l'attitude probable que pourront prendre les éléments démocratiques yougoslaves, les mieux disposés envers l'Italie, à l'égard de certaines revendications italiennes dans l'Adriatique.

Devant condenser, en un nombre de pages très limité, de vastes matières touchant le côté politique de la question yougoslave, cette brochure est nécessairement sommaire, et même sur quelques points insuffisante. Le lecteur qui voudrait s'informer plus amplement sur l'un ou l'autre point du problème yougoslave, pourra choisir dans la bibliographie qui figure à la dernière page, les ouvrages qui lui conviennent le mieux.

F. C.

Paris, janvier 1918.



LE PAYS ET LE PEUPLE

I

SITUATION GÉOGRAPHIQUE DES PAYS YOUGOSLAVES

Les pays yougoslaves se trouvent situés dans la moitié Nord-Ouest de la péninsule balkanique, et de là, leurs ramifications s'étendent aussi dans les provinces voisines des Alpes et dans la partie méridionale de la plaine de Pannonie. Dans leur ensemble, ils ont la forme d'un grand triangle dont l'hypothénuse serait formée par la vallée de l'Isonzo et le littoral adriatique ; l'un des côtés, par la ligne reliant le bassin de la Drave au lac Balaton et se

prolongeant jusqu'à Arad et aux montagnes de l'est du Banat ; le second côté, par la grande chaîne montagneuse allant des montagnes du Banat à la partie occidentale du Balkan.

Ils comprennent : la Serbie (avec 85 0/0 de population yougoslave), le Monténégro (avec 90 0/0) et les provinces austro-hongroises : la Bosnie-Herzégovine (97 0/0), la Croatie avec Fiume (87 0/0), la Dalmatie (97 0/0), l'Istrie (60 0/0), la Carniole (95 0/0), Goritz (sans Gradisca et Monfalcone) (89 0/0) [1], la Styrie

[1] La région de l'Isonzo, officiellement appelée *comt de Goritz et de Gradisca*, se compose en réalité de deux parties géographiquement et ethniquement tout à fait distinctes : la première — Gradisca — plus connue sous le nom de Frioul, comprenant la plaine frioulaine, est habitée presque exclusivement par des Italiens ou plutôt par des Ladins italianisés (72.170 Italiens — 92 0/0 — contre 6.349 Slovènes — 8 0/0) ; la seconde — celle de Goritz — montagneuse, est habitée en écrasante majorité par des Slovènes (148.215 Slovènes — 89 0/0 — contre 17.949 Italiens — 11 0/0). Seule la ville de Goritz peut constituer un point de litige entre Yougoslaves et Italiens car tout en étant située en plein pays slave (le district de Goritz compte 80.929 Slovènes — 79 0/0, — 17.577 Italiens — 17 0/0 — et 4.060 Allemands et autres — 4 0/0 —), elle a une population en majorité italienne (la population de la ville se décompose ainsi : 14.812 Italiens — 51 0/0 —, 10.868 Yougoslaves — 37 0/0 — et 3.611 Allemands — 12 0/0 —). Cependant, un accord entre les deux nationalités au sujet de la possession de la

méridionale (89 0/0), la Carinthie (67 0/0), Trieste (31 0/0), le Medjumurie (92 0/0), la Batchka (37 0/0/), le Banat (les comitats de Torondal) et de Témesvar (28 0/0). L'étendue de ce territoire est de 260.000 kilomètres carrés.

Considérés dans leur ensemble, les pays yougoslaves se présentent ainsi : au milieu, apparaît une vaste dépression traversée par les principaux fleuves yougoslaves, le Vardar, la Morava et la Save. C'est la dépression centrale, dans laquelle se trouvent les contrées yougoslaves centrales : la Carniole avec certaines parties de la Styrie, la Croatie avec la Slavonie, la Bosnie, la Serbie de la Morava et celle du Vardar ; elle est sillonnée par des routes qui ont joué un rôle important dans l'histoire et dans les événements présents.

A l'ouest de cette dépression se dressent les montagnes du système dynarique, séparées des Alpes par la vallée de l'Isonzo et la plaine de Liubliana (Laibach), couvrant comme un rempart gigantesque toute la partie ouest des

---

ville de Goritz ne sera pas difficile, si l'on prend comme base la volonté populaire et les intérêts économiques de la ville.

pays yougoslaves et se prolongeant, par la Serbie du Vardar (Macédoine), jusqu'en Grèce. Toute cette longue suite de chaînes montagneuses constitue une unité dont fait aussi partie toute la région de l'Adriatique avec toutes les îles jusqu'au Cap de Monte Gargano, en Italie. Les îles dalmates ne sont que les sommets de montagnes dinariques dont la majeure partie a été submergée.

La dépression dont nous parlions tout à l'heure est limitée à l'est par la chaîne partant des Carpathes méridionales pour aboutir au Balkan et à la montagne de Rilo.

Situés sur la route continentale la plus courte et la plus commode qui conduit de l'Europe centrale en Orient, les pays yougoslaves ont de tout temps joué le rôle de barrière contre tous les conquérants venus soit de l'ouest, comme actuellement ; soit de l'est comme au Moyen âge.

II

LES YOUGOSLAVES

Par le nom de Yougoslaves ou Slaves du Sud, nom qui date de la seconde moitié du XIXe siècle

— nous entendons les Serbes, les Croates et les Slovènes. Les Bulgares qui, par le sang et par la langue, appartiennent, eux aussi, à la famille yougoslave, préfèrent pour des raisons politiques, rester en dehors d'elle. Aussi, en parlant des Yougoslaves au point de vue politique, c'est-à-dire comme d'un peuple devant former une nation unique, il faut s'en tenir à la réalité politique, laisser de côté les considérations théoriques, et ne regarder comme Yougoslaves que ceux qui, en réalité, veulent l'être.

Au point de vue linguistique, il n'y a aucune différence entre les Serbes et les Croates, car ils parlent et écrivent tous une même langue. Seulement les Serbes emploient de préférence, dans l'écriture, les caractères cyrilliques, comme les Russes et les Bulgares, tandis que les Croates se servent des caractères latins, comme les Slovènes, les Tchèques et les Polonais. Il va sans dire que tout Serbe ou Croate instruit, connaît et emploie couramment les deux écritures. Sur l'initiative des sociétés savantes et littéraires, un fort mouvement se dessine en faveur de l'unification de l'écriture.

Les Slovènes, au point de vue de la langue, diffèrent des Serbo-Croates en ce qu'ils ont

adopté comme langue littéraire le dialecte parlé en Carniole ; c'est celui qui est aussi en usage chez les paysans de la Croatie nord-occidentale. Entre ce dialecte et la langue littéraire serbo-croate, il n'y a pas plus de différence qu'entre le français pur et le patois parlé par les paysans de l'Ile-de-France. D'une manière générale, on peut dire que les Yougoslaves, en ce qui concerne la langue, sont un des peuples les plus homogènes.

En matière de religion, il y a chez les Yougoslaves plus de diversité. Les croyances de la population yougoslave se répartissent en trois grandes confessions : orthodoxe, catholique-romaine et musulmane. Le catholicisme est la religion des Slovènes et des Croates ; l'orthodoxie est pratiquée par les Serbes et l'islamisme a gagné une partie de la population de la Bosnie-Herzégovine et du Monténégro (1). La diversité de religion est le seul signe par lequel on cherche à distinguer les Serbes des Croates, et encore combien est-il précaire et flottant !

---

(1) La population yougoslave, d'après la religion, est ainsi répartie : 5.800.000 orthodoxes, 4.500.000 catholiques, 650.000 musulmans, 50.000 protestants, juifs, nazaréens, etc.

Sans parler des indifférents et des libres-penseurs, pour lesquels ce signe perd toute sa valeur distinctive, les musulmans de Bosnie-Herzégovine, tous Slaves, se disent indifféremment Serbes ou Croates. A eux non plus cet indice ne peut être appliqué. Mais le plus grand embarras vient de ce que nombre de catholiques se disent Serbes et certains orthodoxes veulent être Croates.

D'ailleurs la diversité de religion n'a joué qu'un rôle bien médiocre dans l'histoire et dans le développement des relations réciproques entre les trois branches de la nation yougoslave. On n'a jamais vu, au cours de leur histoire, les Yougoslaves catholiques et orthodoxes se battre entre eux pour des divergences de foi. La haine et l'intolérance religieuse sont restées étrangères à l'esprit national yougoslave, dont le sens élevé est exprimé dans cet admirable adage populaire : « *Brat je mio koje vere bio* » : « Tout frère est cher, quelle que soit sa religion !

Les Yougoslaves sont un des peuples les plus démocratiques. Les privilèges des classes sont nuls ou presque nuls ; et là où l'on trouve quelques traces de féodalisme, en Croatie et en Bosnie-Herzégovine, ces institutions, ainsi que

leurs bénéficiaires, n'ont rien de commun avec la vie nationale. Ce sont des parasites apportés par la domination étrangère et qui disparaîtront avec elle. Le peuple yougoslave lui-même est une démocratie rurale (80 à 90 0/0 de la population s'occupe d'agriculture et d'élevage).

Le total de la population yougoslave est de 11 millions d'âmes. A ce nombre il faut ajouter plus d'un million de Yougoslaves émigrés dans les deux Amériques.

III

HISTOIRE

Dès leur arrivée dans la plaine pannonienne, dans les Balkans et sur l'Adriatique — au cours des vi^e^ et viie siècles — les Yougoslaves se sont trouvés entourés par de grandes nations conquérantes, contre lesquelles ils ont dû défendre leur vie et leur indépendance. A l'Ouest c'étaient les Francs ; au Sud-Ouest, les Vénitiens ; au Nord, les Magyars ; à l'Est, les Bulgares et les Byzantins et, plus tard, les Turcs.

Néanmoins les Yougoslaves réussirent à fonder des États nationaux puissants.

Les premiers à se constituer en nation politique indépendante ont été les Slovènes. Cependant leur État n'a eu qu'une courte durée (662-778) et a bientôt sombré sous la puissante emprise de Charlemagne. A partir de cette époque jusqu'aux temps napoléoniens, les pays slovènes ont fait partie de l'empire germanique.

Après les Slovènes, vinrent les Croates. Le berceau de l'État croate (880-1102) fut la Dalmatie, à la quelle s'unit la Croatie pannonienne. Après l'extinction de la dynastie nationalé, les féodaux croates choisirent pour monarque, Coloman, roi de Hongrie, apparenté à la dynastie croate (1102). Par cette union libre et purement personnelle, le royaume croate n'a pas perdu son caractère d'État indépendant, distinct de la Hongrie elle-même — caractère qui lui a été reconnu dans tous les actes publics ayant trait aux changements d'ordre dynastique ou constitutionnel (élection de la maison de Habsbourgs au trône de Saint-Étienne (1527), Pragmatique Sanction (1722) et compromis hungaro-croate de 1868). Il va sans dire que cette indépendance ne subsiste qu'en théorie.

En réalité, les Magyars, avec la complicité de la dynastie, traitent la Croatie en province conquise, et dès que surgit un conflit, ils recourent à la violence, à la suspension de la Constitution et à la nomination de commissaires royaux, investis de pouvoirs dictatoriaux.

Deux autres États yougoslaves ont encore eu des moments d'éclat. Le berceau du premier a été la Bosnie (1180-1463). Le second, fondé par la dynastie serbe des Nemagnides, (1159) embrassait la partie centrale et sud-orientale de la péninsule balkanique, notamment la Serbie, le Monténégro ou la Zeta, la Macédoine, une partie de l'Albanie, de l'Épire, de la Thessalie, etc. Sous le règne de l'empereur Étienne Douchan le Grand, c'était le plus puissant État des Balkans. Son organisation politique et militaire, le degré de civilisation de sa population étaient fort avancés. Les nombreux monuments historiques et artistiques qui ont survécu à la chute de l'empire serbe, en sont la plus éclatante preuve. Le fait le plus remarquable de cette époque est la fondation de l'église autonome serbe (1219) qui est l'œuvre de Saint-Sabbas, un des fils du fondateur de la dynastie des Nemagnides. L'invasion turque a mis fin à l'indé-

pendance serbe. La défaite serbe de Kossovo Polje (Champ des Merles), en 1389, a ouvert la plus sombre période de l'histoire yougoslave. Les Yougoslaves servant de rempart à l'Europe contre les Turcs, ont eux-mêmes perdu leur liberté, leur vie et leurs biens. Pour toute récompense, ils ont été gratifiés de titres honorifiques, *propugnaculum reipublicae christianae et antemurale christianitatis.*

A l'exception de la petite république de Dubrovnik (Raguse), en Dalmatie (1358-1808), qui a pu conserver sa liberté, tous les autres pays yougoslaves ont été subjugués, sous une forme ou sous une autre. Les côtes et les îles dalmates étaient condamnées à subir la rude domination vénitienne ; la partie nord-occidentale du royaume croate [1] était exposée aux vexations des généraux autrichiens et aux ambitions des féodaux magyars. Le reste gémissait sous le joug turc. Cette situation a duré jusqu'au XIXe siècle.

On craignit que la nation yougoslave, n'ayant

---

[1] *Reliquæ reliquiarium olim regni Croatiæ* — comme les dignitaires croates appelaient le lambeau de territoire croate libre de la domination turque.

eu auparavant ni le temps ni l'occasion de réaliser son unification et sa consolidation nationales, ne sombrât dans ce croisement des influences et des dominations étrangères, sans pouvoir jamais retrouver son individualité nationale. Et pourtant, chose curieuse, qu'on ne rencontre pas souvent dans l'histoire ! — c'est précisément cette situation désolante, et tout particulièrement l'invasion turque, qui a contribué, plus que n'importe quel lien dynastique et politique, à former la conscience nationale yougoslave. En effet l'invasion turque a provoqué une migration générale des Yougoslaves des contrées orientales, plus immédiatement menacées, vers les régions occidentales. Ainsi s'est opéré un renouvellement au point de vue de la race, de la langue, des mœurs et des traditions populaires. Les nouveaux venus ont apporté, avec la vision des horreurs de l'invasion turque, le récit vivant de la catastrophe serbe de Kossovo Polje. C'est ainsi que naquit le fameux cycle épique des chants populaires sur la bataille de Kossovo et sur les « gestes » de Marko Kraliévitch, le héros national. Ces chants, répandus dans toutes les régions, ont été un des plus puissants éléments de l'uni-

fication spirituelle du peuple yougoslave. Les luttes contre les Turcs qui ont succédé à l'invasion et auxquelles, pendant plus de trois siècles, toute la nation a pris part, ont fini par inculquer aux Yougoslaves la conscience de leur origine et de leurs intérêts communs mieux que ne l'aurait fait une vie politique commune de plusieurs siècles.

Voilà pourquoi, dès que la voix de la révolution française a tiré de leur léthargie les peuples, sommeillant à l'ombre de la domination féodale, les Serbes, les Croates et les Slovènes ont pu se ressaisir d'emblée et s'acheminer vers l'unification nationale. L'histoire yougoslave du XIXe siècle contient nombre d'exemples de cette maturité précoce de l'esprit politique.

En 1809-1813, Napoléon créa le royaume d'Illyrie, dans lequel il engloba les pays Slovènes, l'Istrie, la Dalmatie et une partie de la Croatie. En 1830-1840, le grand patriote croate Gay, avec ses amis, inaugura à Zagreb, sous la dénomination d'illyrisme, un vaste mouvement unitaire yougoslave, politique et littéraire à la fois. Ce mouvement ne plut pas au gouvernement de Vienne qui proscrivit le nom d'illyrien et incarcéra son protagoniste. En même temps,

la Serbie, sous la conduite de Karageorge d'abord et de Miloch Obrenovitch ensuite, fondateurs des deux dynasties serbes, engageait la la lutte pour la délivrance définitive du joug turc. Elle réussit à obtenir d'abord l'autonomie, puis l'indépendance sous la suzeraineté turque (1804-1833). De son côté, le prince évêque Pierre II de Monténégro (1830-1851) amena l'Europe à reconnaître l'indépendance de l'État monténégrin.

En 1848, lors du conflit croato-magyar, les Yougoslaves eurent la première occasion de manifester leur solidarité. Dès que le ban croate Jellatchitch eut déclaré la guerre aux Magyars, tous les Yougoslaves de la Monarchie accoururent sous le drapeau croate ; Pierre II de Monténégro envoya à Jellatchitch une adresse de sympathie. Le prince serbe Alexandre Karageorgevitch, de son côté, lui vint en aide, avec des troupes serbes, sous le commandement du général Knitchanine [1].

---

[1] Quoique la campagne de Jellatchitch contre les Magyars coïncide avec l'expédition militaire de la dynastie contre les révolutionnaires magyars, le conflit entre la Croatie et la Hongrie est antérieur à la révolution magyare. Il a été provoqué par le refus du gouvernement hongrois de reconnaître les droits historiques du royaume

IV

CIVILISATION

Si l'invasion turque a été favorable à la formation de l'unité ethnique et morale de la nation yougoslave, la domination turque et les

---

croate. En déclarant la guerre au gouvernement hongrois, le 7 septembre 1848, le ban Jellatchitch déclara : « Nous demandons l'égalité des droits de tous les peuples et de toutes les nationalités vivant sous la couronne hongroise. Puisque le gouvernement hongrois croit qu'il ne peut accepter ces revendications, notre honneur et notre devoir nous imposent la suprême raison : de recourir aux armes. » A ce moment le gouvernement hongrois était encore un gouvernement légal et reconnu par le souverain Ce n'est qu'une dizaine de jours plus tard, le 16 septembre, que Louis Kossuth assuma la présidence du Comité révolutionnaire pour la Défense nationale. Jellatchitch au début insoumis lui-même, finit par la force des choses par devenir l'allié de la Cour de Vienne, quand le gouvernement hongrois se fut transformé en comité révolutionnaire. Mais les buts poursuivis par le ban Jellatchitch étaient bien différents de ceux que visaient la Cour de Vienne. Avant de partir en guerre contre les Magyars, Jellatchitch transforma le Parlement féodal croate en Parlement électif. Le Parlement croate, convoqué par Jellatchitch abolit le servage et proclama la nécessité d'une transformation fédérative de la Monarchie des

luttes qui l'ont accompagnée ont entravé et parfois complètement empêché le progrès intellectuel du peuple yougoslave. Le culte des lettres et des arts, pendant les XVe, XVIe, XVIIe et XVIIIe siècles n'a été intensif que dans la petite république de Raguse et dans quelques autres villes de la côte dalmate. Un important mouvement littéraire fut inauguré sous l'influence de la Réforme, par Primus Trubar dans les pays slovènes (au XVIe siècle), mais il fut étouffé par la réaction contre-réformiste, et il n'en reste aucune trace. Les autres pays yougoslaves avaient d'autres soucis, et plus urgents, que de se livrer à la littérature. Aussi les quelques œuvres qui ont été écrites en Croatie, en Bosnie et ailleurs sont-elles des produits occasionnels, n'ayant ni lendemain ni continuité. Le grand écrivain serbe, Dositié Obradovitch, quoiqu'il eût vécu à la fin du XVIIIe siècle, se rattache plutôt aux fondateurs de la nouvelle littérature yougoslave.

Habsbourgs suivant le modèle de la Suisse. Les paroles prononcées par Jellatchitch, peu avant sa mort (1859), témoignent que le grand ban croate avait des desseins cachés qu'il n'osait pas avouer : « Mon nom, dit-il, appartient à l'histoire ; elle parlera de moi ; cependant elle ne pourra rien dire de ce que j'ai caché dans mon cœur. »

La littérature yougoslave moderne commence au XIXe siècle et, au moment où éclata la guerre mondiale, elle se trouvait en plein épanouissement. Tous les genres et tous les courants y sont représentés. Quelques-uns des écrivains yougoslaves sont connus hors des étroites frontières nationales. Parmi les poètes il faut mentionner Presern, Pétrovitch-Niégoch, Mazuranitch, Préradovitch, Jaksitch, Krancévitch, Askerts dont les œuvres ont été traduites dans toutes les langues slaves et dans plusieurs langues occidentales. Parmi les romanciers et les nouvellistes, le plus profond et le plus original est le slovène Ivan Tsankar. Il est suivi de près par les serbes Lazarévitch et Stankovitch et par les Croates Djalski, Kozarats et Simunovitch. Comme auteur dramatique, Ivo Voinovitch est fort apprécié dans le monde slave. Les arts, notamment la peinture et la sculpture, sont aussi dignement représentés. Le sculpteur dalmate Mestrovitch est le plus original et le plus connu.

Dans les différentes villes du Midi Slave, il ne paraissait pas, avant la guerre, moins de 42 journaux quotidiens : 14 à Belgrade, 13 à Zagreb, 3 à Sarajevo, 3 à Liubliana, 2 à Novi Sad, 2 à

Riéka, 2 à Split, 2 à Trieste, 1 à Ossiék. Dans le domaine littéraire et artistique une collaboration très étroite entre les écrivains et artistes serbes, croates et slovènes était depuis longtemps réalisée.

Les Yougoslaves ont deux universités : l'une, serbe, à Belgrade, l'autre, croate, à Zagreb ; deux académies des sciences, des lettres et des beaux-arts : l'Académie yougoslave de Zagreb et l'Académie royale serbe de Belgrade ; plusieurs sociétés savantes et littéraires. Il y a des théâtres à Belgrade, Skoplié, Novi Sad, Zagreb, Ossiék, Split, Liubliana, etc.

Le nombre des illettrés est de 50 0/0 en moyenne. Le plus grand nombre se trouvent en Bosnie-Herzégovine (90 0/0) ; le plus faible dans les pays slovènes (14 0/0).



LES YOUGOSLAVES ET L'AUTRICHE-HONGRIE

I

LES LUTTES DES YOUGOSLAVES D'AUTRICHE-HONGRIE POUR L'INDÉPENDANCE

Comme nous l'avons vu, en 1848, lors de la révolution hongroise, les Yougoslaves se trouvaient du côté des défenseurs du trône. Sans doute, ils y avaient été poussés par le mépris témoigné par les révolutionnaires magyars pour les droits du royaume croate ; pourtant, le fait que les Yougoslaves ont pu, dans la première manifestation de leur solidarité nationale, associer leur cause à celle de la dynastie,

n'en est pas moins significatif. Il démontre que les Yougoslaves, au début de leur réveil national, n'étaient aucunement hostiles à la maison de Habsbourg ni à son empire. En effet, dans la première moitié du XIXe siècle, les Yougoslaves, loin d'afficher des velléités irrédentistes, montraient plutôt de l'attachement pour l'Autriche et son souverain. Les déclarations des hommes politiques serbes, croates et slovènes de cette époque étaient inspirées d'un sincère loyalisme. Même après 1848, l'attitude des Yougoslaves d'Autriche-Hongrie n'a pas changé. Le seul vœu exprimé par les représentants du peuple yougoslave était que les aspirations yougoslaves fussent réalisées au sein d'une monarchie fédérative et constitutionnelle, où les droits égaux et le libre développement de toutes les nationalités seraient assurés.

A quoi doit-on le changement survenu plus tard? Qu'est-ce qui a transformé ce rapport d'amitié et de quasi-dévouement, en une haine farouche qui, désormais, rend impossible toute réconciliation entre la nation yougoslave et la maison de Habsbourg?

Le 3 juillet 1866, l'armée autrichienne essuya, à Sadowa, une lourde défaite qui détermina

l'expulsion de l'Autriche de la Confédération germanique dont le souverain autrichien avait réclamé la présidence. L'empereur François-Joseph, qui tenait avant tout à rester prince allemand, n'était nullement disposé à se résigner à un tel coup porté à son amour-propre. Il voulut prendre sa revanche. Il se mit donc à la préparer. Afin d'avoir les mains libres à l'extérieur, il était d'abord nécessaire qu'il rétablît l'ordre dans son propre État. Or là toutes les nationalités lui étaient dévouées, hormis les Magyars. Pour se concilier les Magyars, il leur accorda sans hésiter tout ce qu'ils demandaient, quitte à le leur reprendre quand il n'aurait plus besoin d'eux. Comme les Magyars n'exigeaient rien moins que la domination absolue dans une moitié de la Monarchie, l'empereur leur livra sans condition les malheureux Slovaques, Roumains et Serbo-Croates, ceux-là mêmes qui avaient, en 1848, défendu contre les Magyars les droits de la couronne.

Nous avons dit que l'empereur avait l'intention de reprendre les privilèges donnés aux Magyars, dès qu'il aurait pris sa revanche sur la Prusse et dès qu'il pourrait se passer de l'aide magyare. Les événements et l'habileté des chefs

politiques du peuple magyar en décidèrent autrement. Au moment où il voulait mettre son plan de revanche à exécution — lors de la guerre franco-prussienne de 1870 — ce furent précisément les Magyars qui l'en empêchèrent, au moyen de l'influence qu'ils avaient acquise dans la direction des affaires de l'État. La Prusse, une fois victorieuse et l'empire allemand étant constitué, François-Joseph n'osa plus penser à la revanche. Il fit mieux. En 1872, il dut accepter l'alliance avec l'Allemagne que lui imposa son ministre des affaires étrangères, le Magyar Andrassy, d'accord avec le prince de Bismarck. Le système dualiste, que l'empereur avait cru instituer provisoirement, s'étant montré favorable aux intérêts germano-magyars, l'Allemagne s'en fit la gardienne. Et François-Joseph, par peur de l'Allemagne, n'osa plus y toucher. Plus tard il s'y accoutuma et le considéra même comme une garantie pour la sécurité de l'empire.

Ainsi, aux malheureuses nationalités slaves et latines resta le lourd fardeau de la domination germano-magyare.

Les Yougoslaves — malheureux entre tous — eurent le pire sort. Les pays yougoslaves, au

lieu de former une seule unité administrative et politique, furent départagés entre l'Autriche et la Hongrie ; en outre, à l'intérieur de chaque partie de la monarchie, ils étaient morcelés en provinces séparées, si bien qu'à la veille de la guerre les pays yougoslaves étaient soumis à 11 administrations différentes !

Le royaume tri-unitaire de Croatie-Slavonie-Dalmatie, qui s'était, en 1848, détaché de la Hongrie, y fut de nouveau réuni. Il est vrai qu'un compromis accordant une certaine autonomie au royaume croate fut conclu (en 1868) ; mais il ne fut jamais observé par les Magyars. Bien plus, il fut violé au moment même de sa conclusion. Les délégués magyars et croates, ne pouvant se mettre d'accord au sujet de la possession de la ville de Riéka [1] convinrent qu'un article (66) constatant le résultat négatif des négociations sur ce point, serait inséré dans le texte du compromis, lequel est rédigé en langue croate et en langue magyare. Le texte croate du compromis, rédigé de cette façon, fut

(1) La ville de Riéka (Fiume) est située sur le littoral adriatique. Elle est séparée de la Hongrie proprement dite par 400 kilomètres de territoire croate.

approuvé par le Parlement croate et reçut ensuite la sanction souveraine. Ce ne fut pas le cas pour le texte magyar, car le gouvernement hongrois, avant de le soumettre à l'approbation du Parlement de Budapest, lui fit subir une modification sensible. En effet au lieu du paragraphe constatant l'impossibilité de se mettre d'accord au sujet de la possession de la ville de Riéka, il fit introduire un autre texte disant « que la ville de Riéka, exclue du territoire croate, formait un corps séparé rattaché à la couronne hongroise (*separatum sacrae regni coronae adnexum corpus*). » De plus il y était dit que la question de l'administration à donner à la ville sera réglée d'un commun accord entre le Parlement hongrois et le Parlement croate. C'est dans cette rédaction arbitraire que le texte magyar du compromis fut approuvé par la Chambre hongroise et sanctionné par le souverain. De cette façon il se trouva que le souverain sanctionna deux rédactions différentes d'un même document. Comme on ne pouvait laisser subsister cette divergence de texte dans un document ayant le caractère d'une loi fondamentale, il fallut penser à l'écarter. On eut alors recours à un procédé quelque peu simpliste : sur le texte

primitif et correct de la copie croate, on colla un morceau de papier, portant la traduction croate du paragraphe truqué par le gouvernement hongrois. C'est à la suite de ce procédé que les Magyars prirent possession de la ville de Riéka. Il va sans dire que le gouvernement hongrois s'est bien gardé de demander au Parlement croate son avis au sujet de l'administration à donner à la ville.

Mais ce n'est pas la seule portion de territoire qui ait été soustraite au royaume tri-unitaire. Le même sort échut à la Dalmatie, berceau du royaume croate. Cette province, tout en continuant à faire partie, au point de vue du droit public, du royaume croate, fut, en fait, soumise à l'administration autrichienne et jamais ne fut unie à la Croatie, malgré les réclamations du Parlement croate, malgré les vœux exprimés par les représentants de la population dalmate et les promesses faites antérieurement par le souverain.

Peut-on s'étonner que les sentiments du peuple yougoslave envers la dynastie des Habsbourgs aient changé, et que les Yougoslaves aient cherché ensuite à sortir du cadre de la monarchie dualiste où ils voyaient leur existence nationale menacée ?

La première révolution armée éclata en 1871 à Rakovitsa (en Croatie). Elle fut organisée par le député Eugène Kvaternik et le publiciste Louis Bach. Mais elle fut vite étouffée, et ses organisateurs payèrent de leurs têtes leur téméraire tentative. La deuxième révolte éclata à Zagreb, en 1883, quand les Magyars essayèrent de placer sur les bâtiments de l'administration des finances, des inscriptions en langue magyare. A la suite des désordres qui se produisirent, la constitution croate fut suspendue. A la place du ban (gouverneur de Croatie) fut nommé un commissaire royal, investi de pouvoirs dictatoriaux.

Quand la paix et l'ordre furent rétablis, on nomma comme ban, le président actuel du parti gouvernemental hongrois, le comte Khuen-Hédervary. Le nouveau ban essaya d'introduire dans le royaume croate les mœurs magyares : fraude, corruption et violence, afin d'affaiblir la force de résistance du peuple. Du gouvernement du comte Khuen-Hédervary datent les premières tentatives faites en vue de séparer les Serbes et les Croates afin de les employer ensuite les uns contre les autres. Ces tentatives, bien que souvent très séduisantes, n'ont pas réussi.

Et, en 1903, on voit les Croates et les Serbes se dresser comme un seul homme contre le gouvernement du comte Khuen-Hédervary. De sanglantes émeutes éclatèrent sur toute l'étendue du territoire du royaume puis, prenant le caractère d'un soulèvement général, elles gagnèrent la population rurale. Il fallut trois mois pour maîtriser l'insurrection. Cependant les excès commis par la police et la soldatesque, par ordre du ban, ayant provoqué une grande indignation dans tous les pays yougoslaves et même en dehors des frontières de la monarchie, le gouvernement se décida à révoquer le comte Khuen-Hédervary.

Les luttes des Yougoslaves contre la tyrannie austro-magyare continuèrent néanmoins de plus belle, et furent, cette fois, soutenues, en une parfaite solidarité, par tous les pays yougoslaves. A cette époque le mouvement yougoslave avait déjà pris un caractère nettement *irrédentiste.* La Serbie, reconstituée et renforcée, après l'avènement au trône du roi Pierre (1903), devint un centre d'attraction puissant pour les Yougoslaves d'Autriche-Hongrie.

En 1905 fut signée la fameuse « résolution de Fiume », par laquelle les partis croates procla-

maient l'unité nationale serbo-croate et la nécessité d'une lutte commune contre le gouvernement de Vienne. Cette résolution fut suivie de près par une résolution analogue, celle de Zara, votée par les partis serbes. Ces deux résolutions servirent de base à la fondation d'un grand parti, celui de la Coalition serbo-croate qui, ralliant autour d'elle la majorité du peuple, prit la direction politique du mouvement yougoslave.

A la suite de cet événement, le gouvernement austro-hongrois renforça le régime de terreur inauguré auparavant dans les provinces yougoslaves. Le centre des répressions resta le royaume croate. Dans un espace de six ans (1907-1913) le chef du gouvernement de Croatie fut changé sept fois, des procès monstrueux furent instruits contre les patriotes yougoslaves [1]. La constitution fut même suspendue ; cependant la résistance du peuple yougoslave ne put être brisée. Au contraire, les violences policières ne firent qu'exciter davantage la masse populaire. La jeunesse yougoslave, exas-

---

[1] Les plus connus sont les procès d'Agram (Zagreb) intenté à 53 accusés, et le procès Friedjung jugé à Vienne.

pérée, recourut alors à des actes de terrorisme. Un premier attentat fut commis en 1908, à Sarajevo, par l'étudiant Zeraïtch contre le général Varesanin, gouverneur de Bosnie-Herzégovine. De 1910 à 1911, d'autres étudiants se livrèrent, à Zagreb, à cinq attentats consécutifs contre les représentants du gouvernement. Un dernier attentat, le plus fatal, fut celui du 28 juin 1914 contre l'archiduc François-Ferdinand et sa femme.

Tous ces attentats, dus à des étudiants yougoslaves, sujets austro-hongrois, n'avaient d'autre but que d'attirer l'attention du monde civilisé sur le régime d'oppression où languissent les populations yougoslaves d'Autriche-Hongrie.

A un moment donné, les cercles viennois, constatant que les persécutions ne faisaient que populariser le mouvement yougoslave, essayèrent de lui donner une autre orientation. Certaines personnes de l'entourage de feu l'archiduc François-Ferdinand firent entrevoir aux Yougoslaves, qui considéraient la Serbie comme leur *Piémont* national, la perspective du Trialisme, c'est-à-dire la création d'un État yougoslave qui, à côté de l'Autriche et de la Hongrie,

aurait constitué le troisième État autonome de la Monarchie. Vaine fut cette tentative qui d'ailleurs n'était faite que dans le but de tromper les Yougoslaves ; seuls quelques éléments cléricaux se laissèrent prendre au piège viennois. L'opinion publique et ses représentants politiques restèrent fidèles à l'idéal de l'union des Yougoslaves avec la Serbie.

Avec les retentissants succès des armes serbes dans les guerres balkaniques, les espérances yougoslaves entraient dans la voie de la réalisation, et le mouvement atteignit son apogée. C'est alors que les cercles gouvernementaux de Vienne et de Budapest, pour le briser, décidèrent d'anéantir la Serbie, ce centre d'attraction des Yougoslaves.

II

LES PERSÉCUTIONS AUTRICHIENNES PENDANT LA GUERRE

Au moment où elles entraient en guerre contre la Serbie, les autorités militaires austro-hon-

groises avaient pris toutes leurs mesures pour prévenir une révolution de la population yougoslave.

Les régions limitrophes de la Bosnie-Herzégovine furent débarrassées de la population suspecte, qui fut en partie massacrée par les volontaires du *Schutzkorps*, en partie évacuée et internée à Arad ou dans d'autres villes hongroises. Toutes les personnes en vue, soupçonnées de serbophilie, députés, prêtres, présidents de sociétés, etc., furent emprisonnées ou internées. Pour assurer l'ordre et la sécurité des convois militaires, les autorités autrichiennes ont fait, comme otages, circuler dans les trains et sur les ponts les notables serbes.

L'œuvre d'extermination de la race yougoslave en Bosnie-Herzégovine fut poursuivie par une série de procès scandaleux dits de haute-trahison. Contre les seuls élèves des écoles secondaires on a instruit quatre grands procès où ont comparu 154 accusés (parmi lesquels aussi 6 professeurs). Le total des peines dont ces mineurs ont été frappés s'élève à plusieurs centaines d'années de travaux forcés. Il est intéressant de constater que parmi les accusés, il y avait dans ces procès 122 orthodoxes, 18 mu-

sulmans et 14 catholiques. Tous étaient incriminés d'avoir fait de la propagande révolutionnaire yougoslave.

A l'élite intellectuelle serbe de Bosnie-Herzégovine on intenta deux procès, à la suite desquels dix-neuf accusés ont été condamnés à mort ; 101 accusés se sont vu infliger en tout 868 années de travaux forcés. Le nombre des personnes frappées de déchéance nationale et de confiscation de biens s'élève à plusieurs dizaines de mille.

En Croatie-Slavonie, où l'on pratiquait dès avant la guerre un régime d'absolutisme et de persécutions, la guerre a établi avec l'état de siège, la toute puissance de l'autorité militaire. Celle-ci en a profité pour se venger sur les patriotes serbo-croates de leur fidélité à l'idée de l'unité nationale. Le Parlement croate n'était pas dissous et ses membres jouissaient de l'immunité, doublée pour la plupart d'entre eux, de leur qualité de délégués au Parlement de Budapest. Malgré cela, on a arrêté ou interné les députés : Svetozar et Valerian Pribitchevitch, Srdjan Budisavliévitch, Giga Jovitch, Veceslav Vilder, Djuro Surmin et plusieurs autres députés. Le président de la Diète, M. Bogdan Médako-

vitch, fut arrêté dans une station balnéaire et conduit à Zagreb, escorté de la force armée. Giga Jovitch fut interné à Arad où il mourut. Srdjan Budisavliévitch fut condamné à 8 mois de travaux forcés. Les chefs socialistes, M. Koratch, ancien député, et M. Demétrovitch, directeur de l'organe du parti, furent arrêtés et internés. Trois grands journaux, le *Hrvatski Pokret*, organe de la Coalition serbo-croate (la majorité parlementaire), le *Hrvat*, organe du parti radical croate dit parti Starcévitch, et la *Slobodna Rietch*, organe du parti socialiste, furent supprimés.

Les arrestations et les condamnations pour trouble de l'ordre public, pour haute-trahison, etc., parmi la population civile de la Croatie-Slavonie, sont innombrables. De même les confiscations de biens. Chaque numéro du *Narodne Novine*, journal officiel de Zagreb, en apporte de nouvelles listes. Mais c'est surtout dans la Syrmie, c'est-à-dire dans la partie sud-est du royaume de Croatie-Slavonie, que la population a été le plus cruellement frappée. Là, la population de race serbe, plus de 30.000 personnes, a été expulsée, et ses foyers ont été incendiés et détruits par la soldatesque austro-hongroise.

De même la population yougoslave qui habite la Hongrie du Sud,et plus particulièrement la province de la Batchka et du Banat, a été exposée aux mêmes sévices. Un des chefs éminents du peuple serbe de la Batchka, le professeur Vasa Staitch, a été condamné à 8 ans et demi de travaux forcés. A Szegedin, des notables serbes, MM. Manoïlovitch, Avacitch et Zagoritsa, avocats, Mgr. Voutckhov et plusieurs autres ont été condamnés à des peines variant de deux mois à deux ans.

En Dalmatie, où les sympathies de la population yougoslave pour la Serbie étaient très vives, on opéra une véritable *razzia* parmi la population. Des milliers de Serbo-Croates, hommes et femmes de toute condition, de tout âge, de toute religion, furent internés, pris comme otages ou emprisonnés. Nombre d'entre eux ont été fusillés, pendus ou, simplement, ont disparu sans qu'il fût possible de connaître leur fin.

Ainsi ont été arrêtés, pris comme otages et plus tard emprisonnés ou internés les membres du Parlement de Vienne et des Délégations austro-hongroises : M. Smodlaka, député de Split (Spalato), M. Cingria, maire de Du-

brovnik (Raguse) et député de Metkovitch-Vrgorats, M. Trésitch-Pavicitch, représentant des îles dalmates, et M. Vukotitch, représentant de Kotor (Cattaro). Le député Trésitch-Pavicitch, qui est un des meilleurs écrivains serbo-croates, fut en outre poursuivi pour crime de haute trahison. De même ont été emprisonnés et poursuivis pour crime de haute-trahison les députés croates à la Diète dalmate, M. Lupis, M. Drinkovitch et M. Makiédo. Le député serbe à la Diète dalmate, M. Stevan Serzentitch, a été condamné à mort, puis gracié et sa peine commuée en 20 années de travaux forcés.

Le nombre des conseils municipaux serbo-croates de Dalmatie qui ont été dissous et remplacés par des commissaires nommés par le gouvernement, s'élève à vingt. Les bureaux de tous les partis politiques serbo-croates de Dalmatie, ont été dissous et leurs membres emprisonnés. Un des chefs du parti radical croate, M. Andjelinovitch s'est vu condamner à 14 mois de réclusion pour avoir prononcé, le jour de l'attentat de Sarajevo, un discours patriotique, à l'occasion de la fête nationale serbe, organisée à Kossovo en Dalmatie. On a interné, pris comme otages ou emprisonné les conseillers

municipaux des trois grandes villes dalmates : de Split, de Sibénik et de Dubrovnik, entre autres M. Krstelj, maire de Sibénik, M. Skaritsa, de Split, MM. Knézévitch et Pugliesi, chefs du parti serbe de Dubrovnik, etc. Le premier adjoint d'une autre ville dalmate, celle de Knin, M. Onisim Popovitch a été fusillé. Le même sort est échu à M. Zénovitch, maire de Budva.

Sur 12 journaux paraissant en langue serbo-croate, 6 ont été supprimés. Leurs rédacteurs ont été emprisonnés et poursuivis pour crime de haute-trahison. Ainsi on a condamné M. Bartulovitch, rédacteur en chef de la *Sloboda* à 5 ans de travaux forcés et M. Tsoulitch, rédacteur du même journal, à deux ans et demi. La femme du rédacteur Tsoulitch a été tout récemment condamnée à 3 ans et demi de travaux forcés. M. Tartalia directeur de la *Zastava* fut également frappé d'une peine de cinq ans de travaux forcés. M. Sirovitsa rédacteur à la *Hrvatska Riétch* a été condamné à 8 mois de réclusion. Parmi ceux qui ont été pris comme otages et traînés, mains liées, le long des lignes de chemin de fer, se trouve aussi le grand poète dramatique yougoslave, M. Ivo Voïnovitch. Deux capitaines de marine dalmate, M. Serzen-

titch, Serbe orthodoxe, et M. Adzia, Croate catholique, ont été fusillés à Ercegnovi (Castelnuovo) sous prétexte qu'ils auraient fourni à la flotte française se trouvant dans les eaux dalmates des renseignements stratégiques. La comtesse Vidovitch de Split, a été condamnée par le tribunal de Graz à un an et demi de travaux forcés, pour avoir chanté l'hymne national serbe. Le clergé lui-même n'a pas été plus épargné.

Rien ne prouve mieux la perfidie et la cruauté des autorités autrichiennes en Dalmatie envers leurs sujets serbo-croates que le fait suivant : lorsqu'au début des hostilités la flotte française pénétra dans l'Adriatique et commença à attaquer la côte dalmate, les autorités autrichiennes ont pris une centaine de patriotes serbo-croates emprisonnés — entre autre les députés Vukotitch et Makiédo — et les ont fait transporter dans la forteresse de Mamula (dans les Bouches de Cattaro), fortement armée et exposée aux canons de la flotte française. On devine l'infâme projet : on voulait les faire massacrer. Heureusement on a trouvé le moyen d'informer le commandant de la flotte française dans l'Adriatique, et de cette façon ont put éviter l'horrible massacre.

En Istrie, on a jeté en prison plus de 1.000 personnes, parmi lesquelles les députés croates Andritchitch, Cervar, Kirats et Poscitch. On a sévi avec une égale violence contre les Yougoslaves des régions-frontières austro-italiennes. A Trieste on arrêta le secrétaire de la Société politique slovène, M. Jedlowski qui, plus tard, réussit à se sauver en Italie. A Goritz, les Slovènes de la classe cultivée furent enfermés par centaines ; entre autre le vice-président du Conseil provincial, M. Franko, le directeur du journal *Sotcha*, M. Gaberscek, le Dr Irgulitch, président de la Société *Sokol*, M. Knaflitch, le publiciste connu, etc.

Les pays slovènes ont été également éprouvés. Les prisons de Liubliana, de Maribor (Marburg), de Graz, de Celovets (Klagenfurth) étaient au début de la guerre bondées de patriotes slovènes. Parmi les personnages arrêtés se trouvaient M. Ivan Hribar, l'éminent chef du parti libéral slovène, ancien maire et député de Liubliana, Ivan Tsankar, le grand écrivain slovène, M. Grafenauer, le chef du parti populaire slovène de Carinthie et député au Parlement de Vienne (qui fut plus tard condamné pour haute trahison à 5 ans de travaux forcés), le vice-pré-

sident du conseil municipal de Liubliana, M. Novak, le président de la *Matitsa slovène*, le professeur Ilesitch. Deux citoyens de Liubliana, MM. Petritch et Jéglitch, ont été fusillés. Ceux qui ont été frappés de confiscations de biens et poursuivis pour crime de haute-trahison se comptent par milliers.

III

LES VOLONTAIRES YOUGOSLAVES

Mais si, par des mesures draconniennes, les autorités austro-hongroises réussirent à étouffer la révolte au sein des populations yougoslaves, elles n'ont pas pu pousser les soldats yougoslaves à l'enthousiasme pour la cause de la monarchie dualiste. C'est ainsi que des milliers de soldats yougoslaves ont passé aux Serbes et aux Russes et se sont ensuite volontairement enrôlés dans l'armée serbe. Pendant des mois, les volontaires yougoslaves ont gardé la frontière macédonienne contre les Bulgares et, lors de la dernière et traîtresse attaque de ceux-ci, ils se

sont vaillamment battus aux côtés de leurs frères serbes. Aujourd'hui les débris du corps de volontaires yougoslaves en Serbie sont encadrés dans l'armée serbe de Salonique et se battent vaillamment sur le front de Macédoine.

Ce sont ceux dont le correspondant spécial de l'*Agence Reuter,* au quartier général serbe, parlait dans sa dépêche du 12 septembre 1916. « Le mois dernier, y disait-il, les lignes serbes s'étendaient devant l'offensive bulgare en flanc atténué jusqu'au lac de Prespa, au delà de Florina. Ce flanc était tenu par des volontaires comprenant presque exclusivement des Yougoslaves. Ce sont des hommes de sang serbe, nés en dehors du royaume, qui s'étaient ralliés à la cause nationale ».

Quant aux Yougoslaves capturés sur le front russe, ils ont formé un nouveau contingent de volontaires, fort de deux divisions (42.360 hommes). La première division a pris part aux durs combats livrés dans la Dobroudja, en automne 1916, à côté des armées russe et roumaine. Elle s'y est couverte de gloire. Aussi la presse russe n'a-t-elle pas épargné les paroles d'admiration pour les exploits héroïques des volontaires yougoslaves. Voici ce qu'en dit le *Temps* du 28 sep-

tembre 1916, dans une dépêche de Petrograd : « La première division serbe composée de Serbes, de Croates et de Slovènes, combat dans la Dobroudja, sous le commandement d'officiers serbes. Les journaux russes font l'éloge du merveilleux courage avec lequel cette division a défendu le territoire roumain contre les attaques des Bulgares et des Allemands, lors de la plus grande bataille, qui eut lieu le 25 août lorsque la division serbe eut à repousser dix huit attaques bulgares.

« Par suite du recul de l'armée roumaine, la division serbe se trouva encerclée par les armées bulgares et allemandes, mais elle se fraya un passage à la baïonnette et repoussa l'ennemi en lui causant de grandes pertes.

« L'attitude héroïque de ces troupes a valu à leur commandant la reconnaissance et l'admiration de l'armée russe.

« Les correspondants des journaux de Bucarest mandent que la division serbe a repoussé l'ennemi et que la bravoure des soldats serbes, le sang-froid et l'habileté de leurs officiers, sont sans exemple. »

On trouve le même témoignage dans l'ordre du jour adressé aux troupes yougoslaves par

leur commandant, le général serbe Zivkovitch.

« Je suis extrêmement heureux, dit-il, de l'honneur que Sa Majesté, notre vénéré roi Pierre, a bien voulu me faire en me confiant le corps de volontaires formé par les fils de notre nation serbo-croato-slovène. L'œuvre chérie par nos ancêtres devient un fait aujourd'hui. La Serbie, la Croatie, la Slovénie, la Bosnie-Herzégovine, la Dalmatie et les autres pays du Midi-slave sont habités, de temps immémoriaux, par un même peuple yougoslave. L'ennemi des Slaves s'est toujours efforcé de nous séparer afin de pouvoir aisément nous exploiter en vue de ses propres fins. En pleine conscience de l'origine commune de notre race et du sang versé pendant des siècles contre l'ennemi, nous participons aujourd'hui à la grande lutte des Nations pour le droit et sa réalisation, parce que nous voyons clairement que le salut des Yougoslaves est seulement dans leur solidarité et dans leur unification. Vos jeunes cœurs de patriotes sont remplis de ce noble idéal. Les exploits glorieux de la première division dans les durs combats en Dobroudja, témoignent que vous savez combattre pour cet idéal aussi héroïquement que vos frères de Serbie. C'est avec or-

gueil, que moi, votre commandant, je le confirme. »

Les sacrifices imposés à la division des volontaires yougoslaves au cours des combats en Dobroudja ont été extrêmement lourds. Cependant ils n'ont pas ébranlé la ferme volonté des Yougoslaves de poursuivre, avec des forces nouvelles et accrues, la lutte contre les ennemis de leur liberté. De nouvelles unités de volontaires yougoslaves ont été ensuite formées en Russie. D'autre part, à la nouvelle de l'entrée en lice des États-Unis contre l'Allemagne, les organisations yougoslaves de l'Amérique du Nord ont ouvert de nombreux bureaux de recrutement et ils espèrent constituer une armée yougoslave qui combattra, sous le drapeau étoilé, pour leur liberté et pour celle de l'humanité tout entière.



LA SOLUTION DU PROBLÈME YOUGOSLAVE

I

LE PROGRAMME YOUGOSLAVE

Au moment où, pour la seconde fois, l'armée autrichienne menaçait d'invasion le royaume de Serbie (en novembre 1914), un ministère de coalition se forma à Nich. Les trois grands partis, représentant 90 0/0 des circonscriptions électorales, se mirent d'accord pour formuler un programme national commun. Ce programme, M. Nicolas Pachitch, président du Conseil, le lut à la séance de la *Skupchtina* tenue à Nich le 24 novembre 1914.

« Le gouvernement actuel — déclara M. Pachitch — a été formé pour personnifier l'unité de la volonté, des forces et des intentions de notre patrie. Convaincu de la confiance du Parlement serbe aussi longtemps qu'il placera toutes ces forces au service de la grande cause de l'État serbe et de la race serbo-croate-slovène, le gouvernement considère de son suprême devoir de s'incliner avec le plus profond respect devant les victimes ardentes qui s'immolent bravement et volontairement sur l'autel de la patrie. Convaincu de la détermination du peuple serbe tout entier de persévérer dans la lutte sainte pour la défense de son âme et de sa liberté, le gouvernement du royaume considère, surtout dans ces moments fatidiques, comme son premier et absolu devoir d'assurer une heureuse issue à cette grande lutte qui, dès son commencement, s'est développée dans le sens d'une guerre pour l'unification de nos frères serbes, croates et slovènes irrédimés. Les brillants succès qui couronneront cette guerre, rachèteront amplement les sacrifices de sang consentis par la présente génération serbe. »

Le gouvernement serbe, par cette déclaration, endossait devant le monde, le programme de

l'unification nationale des Serbes, Croates et Slovènes et il en faisait son principal but de guerre. Il a été approuvé en cela par l'unanimité de l'Assemblée nationale.

Et les Yougoslaves d'Autriche-Hongrie que faisaient-ils ?

La guerre a surpris les Yougoslaves qui, pas plus que les autres nations alliées, ne s'attendaient à une si brusque et si soudaine rupture de la paix européenne. Il arriva donc qu'au moment de la remise de l'ultimatum du gouvernement austro-hongrois à la Serbie, la plupart des représentants du peuple yougoslave de la monarchie dualiste se trouvaient dans leur pays. Les autorités austro-hongroises ont donc eu toutes leurs aises pour prendre des mesures propres à mettre les représentants yougoslaves hors d'état de nuire, et étouffer ainsi leur voix — ce qu'elles ont fait avec la cruauté et la violence qu'on vient de voir.

Pourtant quelques hommes politiques yougoslaves se trouvaient, au moment où éclata le conflit européen, en dehors des frontières de la double monarchie ou avaient, à la dernière heure, hasardé un voyage clandestin et hardi sur des bateaux italiens. Ils purent ainsi s'échap-

per. Ce sont eux qui ont fondé à Londres, le 15 mai 1915, un comité d'action sous le nom de *Comité Yougoslave*. Ce Comité, à la tête duquel se trouve le député Ante Trumbitch, président du Club de la majorité à la Diète dalmate, et dont font partie entre autres M. Hinkovitch, député au Parlement croate et délégué au Parlement de Budapest, M. Grégorin député slovène au Parlement de Vienne, M. Trinaïstitch, député croate à la Diète d'Istrie, M. Stoyanovitch, député serbe à la Diète de Bosnie-Herzégovine, etc., a remis aux chancelleries de l'Entente un memorandum sur la question yougoslave. Nous y trouvons pour la première fois exposé d'une façon précise et détaillée, le programme des revendications nationales des Yougoslaves. Nous y lisons notamment [1] :

« Le territoire national des Serbes, Croates et Slovènes comprend :

a) La Serbie et le Monténégro ;

b) La Bosnie-Herzégovine ;

c) La Dalmatie avec son archipel ;

---

[1] Voir : *Le Programme Yougoslave*, Paris, Plon-Nourit et Cie, pag. 12 et suivantes.

d) La Croatie et la Slavonie avec Riéka (Fiume) et le Medjumurie ;

e) La contrée de la Drave de la Hongrie méridionale et l'ancienne Voïvodina serbe (Batchka et Banat) ;

f) L'Istrie avec ses îles, et Trieste ;

g) La Carniole et Goritz ;

h) La Carinthie méridionale, la Styrie méridionale avec la contrée limitrophe au Sud-Ouest de la Hongrie.

« Un seul moyen — dit le Comité Yougoslave dans son Memorandum — peut rendre la paix durable au Sud-est entier de l'Europe et particulièrement à l'Adriatique et aux Balkans : c'est l'union de tous les membres et de tous les territoires yougoslaves dans un État indépendant. » Et il ajoute : « Tout partage de ce territoire national, et surtout la cession d'une partie quelconque à une puissance étrangère, ne serait pas seulement un obstacle au développement de l'unité yougoslave, une violation du principe des nationalités, mais une édition nouvelle du système autrichien, une source de collisions et de conflits perpétuels ».

Le Comité yougoslave ne s'est pas contenté de formuler un programme, il a entrepris dans tous

les pays alliés et neutres, une vaste campagne politique en vue de gagner les gouvernements et l'opinion publique à la cause yougoslave. Dans son action, le Comité Yougoslave a trouvé un puissant appui moral et matériel dans les colonies yougoslaves des deux Amériques.

Les émigrés yougoslaves d'Autriche-Hongrie qui y vivent au nombre d'un million, et qui nourrissent une haine farouche contre le régime habsbourgeois qui les a chassés du foyer domestique, n'avaient pas attendu la constitution du Comité Yougoslave pour proclamer leur attachement à la cause alliée et leur ardent désir de voir leur patrie libérée du joug étranger.

Le premier Congrès national des colonies yougoslaves de l'Amérique du Nord, tenu à Chicago, le 10 mai 1915, avait voté une résolution conçue dans les termes suivants :

« Les Croates, Serbes et Slovènes ne voient leur salut que dans leur libération de l'Autriche-Hongrie. Tous les liens avec elle doivent être brisés. Notre vie et notre progrès ne peuvent être sauvegardés que par l'union de tous les pays yougoslaves avec la Serbie en un État unique. Nous nous adressons en toute confiance aux puissances de la Triple-Entente, qui, dans cette

guerre, luttent pour la libération des peuples opprimés. Nous les implorons de nous aider dans la réalisation de nos aspirations si justes, réalisation qui contribuera puissamment, en établissant l'ordre dans le Sud-Est de l'Europe, à donner des assises durables à la paix du monde. »

Dès que le Comité Yougoslave eut été constitué, les colonies yougoslaves de l'Amérique du Nord ont reconnu son autorité et mis à sa disposition les fonds nécessaires pour entretenir dans les pays alliés et neutres, une vive propagande en faveur de la cause yougoslave. Les riches et influentes colonies yougoslaves de l'Amérique du Sud suivirent bientôt l'exemple de leurs compatriotes du Nord. En effet, les Yougoslaves habitant les républiques Sud-Américaines convoquèrent un Congrès national, qui eut lieu du 20 au 25 janvier 1916 à Antofogasta (Chili). Ils y votèrent une résolution, où il était dit que les Yougoslaves de l'Amérique du Sud :

« En déclarant une fois de plus que tout lien était rompu avec la monarchie austro-hongroise et la dynastie des Habsbourgs, ils se mettent à la disposition du gouvernement serbe et expriment leur entière confiance au Comité Yougoslave de Londres qu'ils regardent comme le

représentant légitime des pays slaves du Sud, soumis au joug de l'Autriche-Hongrie.

« Ils se considèrent — et demandent à être considérés par les alliés de la Serbie — comme des alliés dans la lutte commune et demandent la protection des représentants de l'Entente. »

Au printemps de 1916, l'action du Comité Yougoslave — vue d'un mauvais œil dans quelques pays alliés *intéressés* — a reçu l'approbation de la Couronne serbe. Le prince-régent Alexandre, lors de son séjour à Paris, en mars 1916, répondant au salut du Président du Comité Yougoslave, M. Trumbitch, lui dit : « Vos paroles me vont droit au cœur, et si Dieu et la fortune des braves le veulent, les désirs que vous venez de m'exprimer d'une manière si belle, se réaliseront le plus tôt possible. Ce ne sont plus aujourd'hui des désirs ni, comme vous le disiez, un programme politique. C'est plus qu'un programme, c'est le but même des luttes pour lesquelles des fleuves de sang des fils serbes ont déjà coulé. Messieurs, il n'est pas possible que de tant de sang précieux ne surgisse pas la liberté pour notre peuple martyr où qu'il se trouve, des bords de l'Adriatique au Timok, du Perister au Triglav. Mon aïeul a défendu l'idée

yougoslave, mon père a embrassé, sur le trône, l'idéal pour lequel il avait lutté comme insurgé, le fusil à la main. Dans le fils et le petit-fils coule le même sang. »

Jusqu'à ce moment, le gouvernement serbe et le Comité Yougoslave, pour des raisons d'opportunité internationale, étaient obligés d'agir chacun pour son compte, tout en conservant une pleine harmonie de vues. La révolution russe, renversant le tsarisme et ses préjugés, vint déblayer le terrain diplomatique. Une action commune s'imposait.

Le gouvernement serbe, se rendant bien compte de cette nécessité, convoqua en juillet 1917, à Corfou, une conférence à laquelle prirent part, outre les membres du gouvernement serbe, les délégués du Comité Yougoslave et le représentant du Parlement serbe. Dans de longues et nombreuses réunions, on examina la question de l'unité yougoslave et les moyens d'aboutir à sa réalisation. Le résultat de ces débats a été une déclaration signée le 20 juillet, par le président du gouvernement serbe, M. Pachitch et le président du Comité Yougoslave, M. Trumbitch. Cette déclaration remise par une note verbale du gouvernement serbe

aux représentants des gouvernements alliés à Corfou disait :

« A la conférence des membres du Cabinet précédent de coalition et du Cabinet actuel ainsi que des représentants du Comité Yougoslave de Londres qui, jusqu'à présent, ont mené une action parallèle, des vues ont été échangées, avec le concours du Président de la Skupchtina, sur toutes les questions concernant la vie des Serbes, Croates et Slovènes dans leur futur État commun.

Nous sommes heureux de pouvoir constater, une fois de plus, à cette occasion, l'unanimité complète de tous les membres sur toutes ces questions. »

Après un exposé des efforts faits par la nation yougoslave pour réaliser son unité et l'indépendance nationales, la déclaration poursuit :

« Notre peuple aux trois noms, qui a le plus souffert de la force brutale et de l'injustice, et qui a fait les plus grands sacrifices pour conserver le droit de rester maître de ses destinées, a accueilli avec enthousiasme ce principe sublime posé comme but principal de l'atroce guerre provoquée par la violation de ce principe même.

Les représentants autorisés des Serbes,

Croates et Slovènes, constatant que le désir de notre peuple est de se libérer de tout joug étranger et de se constituer en un État libre, national et indépendant, désir basé sur le principe que tout peuple est libre de disposer de lui-même, sont d'accord pour estimer que cet État doit être fondé sur les principes modernes et démocratiques suivants :

1° L'État des Serbes, Croates et Slovènes, qui sont aussi connus sous les noms de Slaves du Sud ou Yougoslaves, sera un royaume libre et indépendant, avec un territoire indivisible et une nationalité unique (un droit unique de citoyen). Cet État sera une monarchie constitutionnelle, démocratique et parlementaire avec, à sa tête, la dynastie des Karageorgevitch, qui a toujours partagé les idées et les sentiments de la nation, en plaçant au-dessus de tout la liberté et la volonté nationales.

2° Le nom de cet État sera : Royaume des Serbes, Croates et Slovènes. Et le titre du souverain : roi des Serbes, Croates et Slovènes.

3° Cet État aura un seul blason, un seul drapeau et une seule couronne. Ces emblèmes seront composés de nos emblèmes particuliers actuels.

Son unité sera symbolisée par le blason et le drapeau du royaume.

4⁰ Les drapeaux particuliers serbe et croate et slovène — ont des droits égaux et peuvent être arborés librement à toutes les occasions. Il en sera de même pour les blasons particuliers.

5⁰ Les trois dénominations nationales — serbe, croate et slovène — sont égales devant la loi pour tout le territoire du royaume et chacun peut s'en servir librement dans toutes les occasions de la vie publique et auprès de toutes les autorités.

6⁰ Les deux alphabets, cyrillique et latin, ont aussi les mêmes droits et chacun peut librement s'en servir sur tout le territoire du royaume. Les autorités royales et les autorités locales autonomes ont le devoir et le droit d'employer les deux alphabets selon le désir des citoyens.

7⁰ Toutes les religions reconnues pourront être exercées librement et publiquement. Les cultes orthodoxe, catholique-romain et musulman, qui sont surtout professés dans notre nation, seront égaux entre eux et auront les mêmes droits au regard de l'État.

En considération de ces principes, le législa-

teur aura soin de sauvegarder la paix confessionnelle, conformément à l'esprit et à la tradition de notre nation entière.

8⁰ Le calendrier sera unifié le plus tôt possible.

9⁰ Le territoire du royaume des Serbes, Croates et Slovènes comprendra tout le territoire sur lequel notre nation aux trois noms vit en masses compactes et sans discontinuité. Il ne pourrait pas être mutilé sans porter atteinte aux intérêts vitaux de la communauté.

Notre nation ne réclame rien de ce qui appartient à autrui. Elle ne réclame que ce qui est à elle. Elle désire se libérer et constituer son unité. C'est pourquoi elle refuse consciemment et fermement toute solution partielle du problème de sa libération et de son unification nationales. Elle pose le problème de sa délivrance de la domination austro-hongroise et de son union avec la Serbie et le Monténégro dans un État unique formant un tout indivisible.

D'après le droit de chaque peuple de disposer de ses destinées, aucune partie de cette totalité territoriale ne pourrait être, sans atteinte à la justice, détachée et incorporée à un autre État quelconque sans le consentement du peuple lui-même.

10° La mer Adriatique sera, dans l'intérêt de la liberté et des droits égaux de toutes les nations, libre et ouverte à tous et à chacun.

11° Tous les citoyens sur tout le territoire du royaume sont égaux et jouissent des mêmes droits à l'égard de l'État et devant la loi.

12° L'élection des députés de la représentation nationale aura lieu au suffrage universel, égal, direct et secret. Il en sera de même pour les élections dans les communes et autres institutions administratives. Le vote aura lieu dans chaque commune.

13° La Constitution établie, après la conclusion de la paix, par l'Assemblée Constituante, élue au suffrage universel, direct et secret, servira de base à toute la vie de l'État ; elle sera l'origine et l'aboutissement de tous les pouvoirs et de tous les droits sur lesquels la vie nationale entière sera réglée.

La Constitution donnera au peuple la possibilité d'exercer ses énergies particulières dans les autonomies locales, délimitées par les conditions naturelles, sociales et économiques.

La Constitution doit être votée dans sa totalité par une majorité numérique définie de l'Assemblée Constituante.

La Constitution ainsi que toutes les autres lois votées par l'Assemblée Constituante n'entreront en vigueur qu'après la sanction du roi.

La nation ainsi unifiée des Serbes, Croates et Slovènes formerait un État d'une douzaine de millions d'habitants. Cet État sera une garantie de leur indépendance nationale et de leur progrès national et civilisateur ; un puissant rempart contre la poussée germanique, un allié inséparable de tous les peuples et États civilisés qui ont proclamé le principe du Droit et de la Liberté et celui de la Justice internationale. Il ferait dignement partie de la nouvelle Société des Nations ».



La déclaration de Corfou a reçu un accueil sympathique dans les pays alliés. Lord Robert Cecil répondant à la Chambre des Communes, en décembre 1917, à une interpellation du député King, a déclaré au sujet de la Déclaration de Corfou : « Ce document a été communiqué par le gouvernement serbe au ministre de Sa Majesté à Corfou. Le gouvernement britannique

a accueilli cette communication avec grand intérêt et sympathie ».

Mais qu'en pensent les représentants des Yougoslaves, restés à l'intérieur de la monarchie ?

C'est un point qu'il convient d'éclaircir. En ce qui concerne les dispositions générales du peuple envers le régime austro-hongrois, il n'y a pas besoin d'insister ; les persécutions auxquelles la population yougoslave a été exposée pendant la guerre en disent assez. Néanmoins il importe de savoir quelle est l'opinion des représentants de la nation restés sous la domination habsbourgeoise.

Il est évident qu'avant la révolution russe qui a finalement enfoncé les portes du Parlement autrichien, fermées dès le début des hostilités, et même avant, il ne pouvait être question de l'expression d'une opinion quelconque de la part de qui que ce soit. Le bourreau veillait.

Cependant même avant la révolution russe, on put entendre au sein du Parlement croate, ouvert en raison de la session du Parlement de Budapest auquel le Parlement croate envoie une délégation de 40 députés, des voix comme celle du député Hrvoj qui protesta contre l'hégé-

monie magyaro-allemande, et exprima son admiration pour la France.

D'autre part, dans l'adresse au nouveau souverain Charles I-IV, votée en mars 1917, par la majorité du Parlement croate, on lit le passage suivant :

« Notre peuple tout entier, sans distinction de religion et de nom, comme unité ethnique de sang et de langue, par les tendances démocratiques de tout son être, a nourri en son âme des vœux chaleureux pour son unification. C'est ce que ressentent tous les cœurs de notre peuple, tous, jusqu'aux rivages animés de l'Adriatique et dans toute la Bosnie-Herzégovine. »

Mais ce n'est qu'après la révolution russe, lorsque le gouvernement autrichien se fut décidé à convoquer le Parlement de Vienne, que les députés yougoslaves purent faire entendre leurs voix. A la séance d'ouverture, le 30 mai 1917, le député Korosec, Président du Club Yougoslave, lut, au nom des députés serbes, croates et slovènes, siégeant au *Reichsrat* la déclaration suivante :

« Les députés soussignés, réunis en Club Yougoslave, déclarent en se basant sur le principe des nationalités, et sur les droits de l'État croate,

demander que toutes les contrées de la Monarchie dans lesquelles vivent les Slovènes, les Croates et les Serbes, soient réunies en un organisme d'État indépendant et démocratique, libre de la domination de toute nation étrangère et placé sous le sceptre de la dynastie des Habsbourg-Lorraine ; ils déclarent qu'ils mettront toutes leurs forces à la réalisation de cette demande de leur nation unique. Les soussignés prendront part aux travaux parlementaires après avoir fait ces réserves. »

L'importance et le vrai sens de la déclaration faite par M. Korosec au nom des députés yougoslaves au moment même où se réunit le Parlement de Vienne après trois ans de fermeture, ne peuvent être diminués ou changés par la phrase « sous le sceptre de la dynastie des Habsbourgs-Lorraine » — phrase creuse et purement de circonstance. D'ailleurs les députés yougoslaves au Parlement autrichien ont tenu à préciser le sens de leurs aspirations en réclamant pour le peuple yougoslave le droit de disposer de lui-même et en déclarant que la question yougoslave est une question internationale qui doit être réglée à la Conférence de la Paix.

Quand à la séance du 27 juin, le président du

Conseil autrichien, M. de Seidler, répondant à l'interpellation du socialiste polonais M. Daszynski, déclara « qu'il est inexact que le gouvernement ait accepté comme base de la paix durable le droit des peuples à disposer de leur sort », le député slovène de Trieste, M. Rybar protesta au nom du Club Yougoslave dans les termes suivants :

« Il est nécessaire de déclarer aujourd'hui clairement et fermement que les peuples ne sont plus un objet entre les mains du gouvernement mais qu'ils doivent se gouverner eux-mêmes. Nous autres, Yougoslaves — proclama M. Rybar — nous déclarons que nous ne permettrons pas qu'on nous frustre du droit de disposer de nous-mêmes et que nous combattrons tout gouvernement qui ne nous reconnaîtra pas ce droit. » Aussi les députés yougoslaves mènent-ils, au Parlement, une lutte implacable contre le gouvernement autrichien. Lors des pourparlers de Brest-Litovsk, engagés avec les maximalistes, les députés yougoslaves ont demandé qu'un représentant des Yougoslaves y prenne part. En même temps les députés yougoslaves apportaient à la tribune des faits et des documents effrayants sur les crimes perpétrés par les auto-

rités militaires et civiles de la Monarchie contre leurs sujets yougoslaves. Quelques-uns de ces discours, notamment celui du député dalmate Tresitch-Pavicitch, ont fait sensation. Ce dernier fut reproduit dans la presse du monde entier et provoqua une indignation universelle.

« La conduite envers les Yougoslaves au début de la guerre, a déclaré le député croate d'Istrie Spincitch à la séance du 3 décembre, depuis qu'elle dure, dépasse en horreur tout ce que l'histoire de l'humanité a jamais enregistré. Nulle part et jamais, les gouvernements n'ont agi aussi mal envers leurs propres ressortissants et d'une manière aussi cruelle que nos gouvernants envers les Croates, les Serbes et les Slovènes. Les milieux compétents de l'Autriche qualifiaient cette guerre de guerre entre le germanisme et le slavisme, tandis que les politiciens magyars affirmaient qu'il s'agissait d'une guerre contre les Slaves. Et, en effet, des millions de Slaves ont été forcés de combattre pour l'Allemagne et pour la cause de la maison régnante... Pendant cette guerre, le peuple yougoslave s'est renforcé dans sa conviction qu'il n'a que du mal à attendre des Allemands et des Magyars, et que le système dualiste en vigueur lui est néfaste. Le

peuple yougoslave doit s'en délivrer. Nous demandons une patrie croato-serbo-slovène,libre et indépendante de tout État étranger. Nous nous fions à Dieu et à la justice, ainsi qu'à nos droits et à notre force morale. »

A ces déclarations de la bourgeoisie yougoslave, il faut ajouter l'importante manifestation des représentants de la classe ouvrière. Le parti socialiste de Bosnie-Herzégovine et de Croatie-Slavonie avait mandaté les citoyens Markitch et Radosévitch pour répondre au questionnaire du Comité hollando-scandinave au sujet des condition d'une paix démocratique, et pour représenter,s'il y avait lieu,le parti socialiste yougoslave à la conférence de l'Internationale. Les gouvernements des Empires centraux s'imaginaient que la Conférence de Stockholm allait apporter un appui à leur action diplomatique en vue de conclure une paix boiteuse. Ils ont donc accordé des passeports aux délégués socialistes. De cette façon, les représentants du parti socialiste yougoslave ont pu se rendre à Stockholm. Et là, une fois hors d'atteinte de la justice militaire autrichienne, ils ont présenté un memorandum qui constitue un violent réquisitoire contre le régime austro-hongrois.

Après avoir exposé les souffrances des Yougoslaves sous la domination des Habsbourgs, les signataires du memorandum poursuivent :

« Nos camarades austro-hongrois connaissent très bien la misérable situation des Yougoslaves en général et du prolétariat yougoslave en particulier telle que nous l'avons exposée. D'ailleurs on traite aussi de la même façon les autres nationalités de la monarchie.

« Ils le savent très bien, et nous ne comprenons pas comment ils peuvent dire dans leur memorandum que la politique austro-hongroise vise à conserver et à favoriser les Yougoslaves. Il est simplement inconcevable que l'on puisse considérer comme une politique de conservation des petits peuples, les procédés d'un gouvernement qui a empoisonné la vie politique par des agents provocateurs,qui a poussé au désespoir les peuples qu'il gouverne, qui, politiquement, économiquement et intellectuellement, anéantit ses propres peuples, d'un gouvernement qui se salit par la fabrication de faux documents,par des procès monstres et par des crimes judiciaires.

« La politique machiavélique de l'Autriche-Hongrie s'est toujours servie des principes démocratiques dans ses buts contre-révolution-

naires. Ce n'est que quand il se trouvait dans une mauvaise posture, que notre gouvernement était « bon » envers le peuple. Nous ne croyons pas dans ses promesses vides, non suivies d'actes.

« Il est vrai qu'il y a mieux à faire que de gémir sur l'injustice et rêver de liberté : c'est de lutter pour la liberté et de la réaliser. Les Yougoslaves quoique déjà à bout de forces, luttent encore parce que leur lutte a pour but la libération nationale et sociale du joug séculaire de l'étranger. »

Après avoir exposé en onze points les principes sur lesquels la Société des nations doit être organisée. Le memorandum conclut :

« Afin que la paix future soit une véritable paix conclue d'après les principes proclamés par le Conseil des délégués ouvriers et soldats russes, c'est-à-dire sans annexions et sans contributions, fondée sur le droit des peuples à disposer d'eux-mêmes, nous demandons au nom des Yougoslaves et dans l'intérêt du prolétariat universel et de la paix du monde, qu'aux Yougoslaves soit reconnu le droit de se constituer en un État politique et économique indépendant ayant tous les attributs de la souveraineté, afin

qu'ils puissent entrer dans une confédération républicaine des États balkaniques et y être, avec les autres, la plus grande garantie de la paix du monde. »

Il résulte des déclarations que nous venons de citer que tous les représentants yougoslaves sont d'accord pour réclamer l'unification et l'indépendance des pays yougoslaves. Ceux qui se trouvent à l'étranger,libres de toute pression austro-hongroise, veulent cette unification sous le sceptre de la dynastie serbe en union avec la Serbie et le Monténégro ; ceux qui parlent sous la menace de la potence, en Autriche-Hongrie, ajoutent à leurs vœux d'unification et d'indépendance la formule « sous le sceptre de la dynastie des Habsbourgs ». La libre expression de la volonté du peuple yougoslave, dès qu'il sera libéré de toute pression étrangère, ne manquera pas d'écarter cette formule, si une révolution intérieure au sein de la monarchie même ne l'a pas écartée auparavant (1).

(1) D'ailleurs le Club Yougoslave de Vienne a abandonné cette formule, et dans le Mémoire qu'il a présenté, le 31 janvier 1918 aux délégations traitant la paix à Brest-Litovsk, il réclame la libération pure et simple des Yougoslaves. Voir *Annexe I*.

De son côté, le gouvernement serbe reste fermement attaché au programme yougoslave. Afin de hâter sa réalisation, la Serbie n'a pas hésité à consentir les plus lourds sacrifices et même à subir le plus effroyable martyre connu dansl 'histoire. Il est donc déplacé de représenter, comme le fait certaine presse alliée, la guerre soutenue par la Serbie comme une simple lutte pour son intégrité territoriale et pour un débouché à obtenir dans l'Adriatique. A de tels propos, le journal officieux serbe (1) répond très justement : « La Serbie a toujours été consciente de la gravité de l'enjeu, et si elle avait voulu s'occuper seulement de son intégrité territoriale, elle aurait pu accepter les offres réitérées de paix séparée qui lui ont été faites. Même dans l'épreuve la plus dure, la Serbie ne fléchit pas et ne voulut pas s'incliner devant le poing allemand. Le peuple serbe veut être libre tout entier, et uni avec ses frères croates et slovènes. C'est en vue de cette union qu'il laisse couler les dernières gouttes de son sang. Aussi devrait-on, sinon par conviction du moins par respect pour ces guerriers légendaires, cesser de parler de

(1) *La Serbie*, du 15 octobre 1916.

« l'intégrité » de la Serbie ou de ses « débouchés » sur l'Adriatique. Le peuple serbe saigne pour son intégrité, et il la réclame tout entière. »

On ne saurait mieux dire. La Serbie, comme la France, l'Italie, la Roumanie, combat, elle aussi, pour la délivrance de ses nationaux opprimés et demande leur union avec la mère-patrie. Ce programme est, d'ailleurs, en pleine harmonie avec les principes énoncés, dès le début de la guerre, par les gouvernements alliés, principes qui ont trouvé un si digne interprète dans la personne du président Wilson. D'après ces nobles principes, chaque peuple, petit ou grand doit recouvrer sa pleine indépendance et sa liberté.

II

QUELQUES DIFFICULTÉS DU PROBLÈME

Le programme yougoslave s'est heurté à certaines réserves et même à quelques oppositions.

Les réserves venaient de ceux qui ne pouvaient concevoir la disparition de la monarchie des Habsbourgs, soit parce qu'ils s'effrayent à

l'idée d'un changement aussi radical, soit parce qu'ils persistent malgré les bévues du récent passé, à chérir le rêve utopique d'une Autriche-Hongrie opposée à l'Allemagne.

Dans certains milieux orthodoxes-russes et catholiques-romains, ont surgi, pour des raisons tout à fait contraires, des oppositions au programme de l'unification des Yougoslaves oppositions qui, pour être sourdes, n'en étaient pas moins énergiques. Les orthodoxes russes, et notamment les dirigeants du Saint-Synode, craignaient que l'entrée des catholiques dans l'État serbe ne fît perdre à la Serbie son caractère d'État orthodoxe. L'orthodoxie était donc en danger. D'autre part, les hommes du Vatican ne pouvaient voir sans appréhension des Croates et des Slovènes catholiques s'unir aux Serbes orthodoxes sous le sceptre d'un schismatique comme le roi Pierre de Serbie. Et les cléricaux, orthodoxes et catholiques, de clamer, d'une seule voix, qu'il serait préférable de séparer les Croates et les Slovènes catholiques des Serbes orthodoxes et de créer deux États yougoslaves distincts : l'un catholique et l'autre orthodoxe. De cette façon les intérêts des deux Églises seraient sauvegardés.

Mais une opposition plus sérieuse et bien plus violente est venue du côté où l'on pouvait, au contraire, s'attendre à voir accueillie avec sympathie l'idée d'une dislocation complète de l'Empire danubien et la création d'un État yougoslave sur les rives orientales de l'Adriatique. Il s'agit de l'Italie.

La raison de l'opposition italienne était bien simple. Avant d'entrer en guerre contre l'Autriche, l'Italie elle-même avait émis des prétentions sur les contrées adriatiques réclamées par les Yougoslaves : sur Trieste, sur l'Istrie, sur une partie de la Dalmatie, etc.

Un publiciste anglais, très versé dans les questions de la politique extérieure, M. Seton-Watson, prétend même qu'un accord serait intervenu entre l'Italie et les gouvernements alliés, accord par lequel la France, l'Angleterre et la Russie auraient consenti à ce que l'Italie occupât les contrées en question. Voici ce qu'en dit textuellement M. Seton-Watson [1] : « Le traité secret, tel qu'il a été finalement conclu le

---

(1) Voir *English Review*, février 1916. Les affirmations du publiciste anglais ont été plus tard confirmées par la publication du traité secret conclu avec l'Italie. Voir l'*Annexe II*.

26 avril 1915, assigne à l'Italie, le Trentin, Goritz, Trieste, la ligne des Alpes Juliennes jusqu'aux environs de Riéka (Fiume), l'Istrie entière et ses îles, la partie continentale de la Dalmatie en entier, les îles du Sud jusqu'à un point situé entre Trogir (Traù) et Split (Spalato), et enfin les îles du sud de la Dalmatie : Vis (Lissa), Hvar (Lesina) et Kortchula (Curzola). » Et il ajoute : « Un tel arrangement, s'il était jamais réalisé, impliquerait la mainmise de l'Italie sur au moins 700.000 Slaves, et, à coup sûr, justement de ces Slaves parmi lesquels le mouvement en faveur de l'unité nationale serbo-croate a poussé ses plus profondes racines. Comme les auteurs de cet arrangement savaient très bien, dès le début, qu'il ne pouvait être imposé qu'au mépris complet des vœux de la population en question, et que la Serbie, dans sa position de représentant de ses co-nationaux ne pourrait jamais participer à une telle trahison, il fut décidé de cacher totalement au gouvernement serbe cette négociation et, incidemment, de ne pas tenir compte des nombreux leaders serbo-croates qui étaient, de toute façon, qualifiés pour représenter les habitants de la Dalmatie, de la Croatie et de l'Istrie. Ce traité

était l'œuvre d'un petit groupe de diplomates suivant à la lettre l'exemple de Metternich. Du côté anglais et français, il constituait une grave trahison des principes pour lesquels ces deux peuples s'imaginaient que leurs représentants luttaient ; du côté de la Russie, il était une intrigue menée par un petit nombre de réactionnaires contre l'élément catholique, sans lequel l'unité yougoslave est impossible ; tandis que du côté de l'Italie il ne reflète nullement les généreuses impulsions qui ont amené l'Italie à rompre ses liens avec la Triple-Alliance. »

M. Seton-Watson critique très vivement ce traité. « En reconnaissant, écrit-il, le droit de l'Italie à occuper la côte de la Dalmatie, pour des raisons stratégiques et contre les vœux de ses habitants, Sir Edward Grey renversait la base du programme britannique et enlevait à l'Angleterre le droit moral de dénoncer ouvertement la conquête de la Belgique par l'Allemagne. L'Allemagne a sur la Belgique et sur la Hollande des droits aussi valables que l'Italie sur la Dalmatie. Les revendications de ces deux puissances reposent sur des raisons stratégiques et sur les armes. La prétention de l'Italie sur la Dalmatie est moins soutenable, car, outre qu'elle se moque

des droits de race et de langue, elle ignore les faits économiques de cette malheureuse province en la détachant de son hinterland économique. »

La critique du publiciste anglais mérite d'être relevée, d'autant plus que déjà, avant la guerre, son auteur passait pour un de ceux qui connaissaient le mieux les conditions ethnographiques et politiques de la monarchie austro-hongroise, où il a longtemps séjourné. Il a, d'ailleurs, visité à plusieurs reprises les provinces adriatiques qui font l'objet des compétitions italiennes et yougoslaves.

Quelles sont les raisons que les Italiens invoquent pour justifier leurs prétentions sur des contrées habitées par une population non italienne ? Elles sont nombreuses. D'abord, c'est le droit historique que l'Italie tient de Rome et de Venise, qui ont, jadis, possédé ces provinces. Ensuite ce sont les raisons géographiques. Les impérialistes italiens prétendent que la côte orientale de l'Adriatique est séparée par les Alpes dinariques (un système des montagnes balkaniques) des Balkans, et est rattachée *par la mer adriatique* à l'Italie ! Puis viennent les raisons ethnographiques. Il est vrai que les You-

goslaves sont dans toutes ces provinces, hormis Trieste [1], en écrasante majorité, mais cette

[1] La population de Trieste compte 118.959 Italiens (62 0/0), 59.319 Yougoslaves (31 0/0) et 12.635 Allemands et autres (7 0/0). La ville elle-même est donc en majorité italienne. Mais les Italiens ne se bornent pas à réclamer la possession de la seule cité de Trieste; ils veulent aussi occuper, pour protéger la villé, une vaste zone de l'arrière-pays qui est purement slave. Par ce fait, les rapports numériques entre l'élément italien et l'élément slave changent, et les Yougoslaves qui devraient être englobés dans le royaume d'Italie deviennent aussi nombreux que les Italiens. C'est là ce qui concerne le chiffre de la population. Mais dans le cas de Trieste, à côté de l'élément ethnique un autre facteur joue un rôle aussi important que la langue : c'est l'élément économique. En effet, Trieste est un grand port maritime qui dessert l'arrière-pays slovène, les régions alpines allemandes et jusqu'à la Bohême. L'annexion pure et simple de Trieste par l'Italie séparerait la ville de son *Hinterland*, ce qui amènerait l'arrêt de son essor économique et la déchéance rapide de la ville. Ce fait est d'une telle évidence que le parti socialiste italien de Trieste, qui représente les intérêts des couches populaires de la ville, redoutant les conséquences d'un tel changement, est résolument opposé à l'incorporation de Trieste au royaume d'Italie. Or aux dernières élections d'après le suffrage universel (en 1911) à Trieste, les candidats socialistes ont obtenu 10.236 voix, ce qui fait, avec les 10.653 voix obtenues par les candidats slovènes, 20.889 suffrages hostiles à la domination italienne, contre 14.337 voix recueillies par les candidats nationalistes italiens qu'on peut supposer favorables à l'annexion de Trieste par l'Italie. Cette réalité qu'aucune phraséologie nationaliste ne peut voiler, exige une grande circonspection dans la solution du problème de Trieste. En tout cas avant de déterminer le futur statut de Trieste, une consultation préalable de la population

majorité — disent les impérialistes italiens — n'est qu'artificielle. Elle a été créée par le gouvernement autrichien. Les Yougoslaves, d'après eux, ne sont pas les habitants autochtones mais bien des immigrés.

Or, il suffit de consulter un livre d'histoire quelconque pour se persuader que les Yougoslaves sont arrivés sur les côtes septentrionales et orientales de l'Adriatique et les ont occupées dès le VIIe siècle. Au cours des temps, et notamment pendant les cent dernières années, le nombre des Yougoslaves dans les provinces adriatiques, loin de s'accroître artificiellement, a, au contraire, relativement diminué. Les écrivains italiens les plus compétents en la matière le reconnaissent. D'après Angelo Vivante [1], en 1735, à Trieste, il y avait 3.865 Italiens (52 0/0) et 3.385 Slaves (48 0/0) ; et aujourd'hui le rapport entre les deux races est le suivant : 118.919 Italiens (67 0/0) contre 59.319 Slaves (33 0/0) si on ne prend pas en considération les

---

s'impose. Sur cette question, on consultera avec profit un livre publié en 1912 par un Italien de Trieste, Angelo Vivante (*L'Irredentismo adriatico*, Florence, 1912, traduction française, *L'Irrédentisme adriatique*, Genève, 1917)

[1] ANGELO VIVANTE, *Irredentismo adriatico*, Firenze, 1912, pag. 106.

Allemands. En Istrie, c'est la même chose : le nombre des Yougoslaves a relativement diminué. En 1848, il y avait en Istrie (sans les Allemands peu nombreux) 74.010 Italiens (32,7 0/0) et 152.470 Yougoslaves (67,3 0/0), aujourd'hui il y a dans la même province 147.417 Italiens (39,76 0/0) et 223.318 Yougoslaves (60,24 0/0) [1]. Cette diminution relative de la population rurale yougoslave,qui est pourtant beaucoup plus prolifique que la population urbaine, est due à l'assimilation exercée par le milieu urbain et l'école italienne. La Dalmatie est le seul pays où le rapport entre les deux nationalités n'ait pas sensiblement varié. D'ailleurs si le nombre milite en faveur des Yougoslaves — disent les impérialistes italiens — en faveur des Italiens parle leur civilisation supérieure, à laquelle, évidemment, participent les 70 0/0 d'illettrés de la Calabre.

Enfin viennent les « nécessités stratégiques ». L'Italie doit posséder la côte orientale de l'Adriatique pour parer aux velléités offensives des Yougoslaves dans l'avenir. Et remarquez que l'Italie est une nation de 40 millions d'ha-

---

[1] VIRGINIO GAYDA, *Gli Slavi della Venezia Giulia* Milano, 1915, pag. 25.

bitants, qu'elle possède une puissante flotte, tandis que l'État yougoslave comptera au plus 12 millions d'âmes, et ne possédera pas un seul bateau de guerre.

Mais ces arguments sont réservés de préférence à l'usage intérieur. Pour l'étranger, où l'on connaît le véritable état des choses dans l'Adriatique, ces arguments sont reconnus peu efficaces. Devant le public allié et neutre, les propagandistes italiens débitent, outre les raisons de « nécessités stratégiques », un autre argument qu'ils croient assez fort pour impressionner un public, hanté par un retour du coup de force allemand. Les Yougoslaves, même unis en un État national serbe — disent-ils — n'auront pas la force de fermer à l'Austro-Allemagne l'Adriatique et par conséquent il faut confier la possession de ces côtes à une nation plus forte [1]. Cette nation, bien entendu, est l'Italie.

Cependant, ce raisonnement n'est fait que pour séduire les ignorants, et quiconque jette un regard sur la carte peut se rendre compte de son peu de fondement. En effet, ce n'est pas

[1] Voir la déclaration faite par le prince Colonna di Cesaro, président de la *Pro-Dalmazia italiana* au *Matin* du 27 novembre 1916.

sur la côte, par des opérations navales qu'on barrera l'accès de l'Adriatique aux Austro-Allemands, Si les Austro-Allemands après la guerre, sont exclus de l'Adriatique, ils n'y pourront parvenir que par voie de terre, en forçant le passage par son *Hinterland.* Or cet *Hinterland*, de Monfalcone à Saint-Jean de Medua, est habité, en profondeur, sur plusieurs centaines de kilomètres, exclusivement par des Yougoslaves. Ce sont eux, et non pas la nation possédant une bande étroite de la côte, qui devront barrer l'accès de l'Adriatique aux Austro-Allemands. Et ils ne le feront que s'ils ont leur part de l'Adriatique. L'éminent historien et publiciste italien, M. Gaetano Salvemini le reconnaît expressément quand il écrit, dans l'*Unità* du 3 mai 1917 : « Les Allemands ne pourraient pas arriver à Trieste et à Pola sans devenir maîtres du coin septentrional de l'État yougoslave ; c'est-à-dire que ce nouvel État serait un allié naturel et permanent de l'Italie. Si, au contraire, les pays slovènes restaient liés à l'Autriche ou s'ils étaient partagés entre l'Autriche et l'Italie, les autres Slaves du Sud n'auraient plus aucun intérêt à être des Alliés permanents de l'Italie : mais un accord germano-slave serait

possible pour reprendre à l'Italie les provinces adriatiques. »

Au lieu d'inventer des raisons factices, les impérialistes italiens feraient mieux d'avouer tout simplement qu'il s'agit de mettre à exécution tout un plan de conquête. L'*Idea Nazionale* du 28 mars 1915 a dit sans ambages pourquoi l'Italie doit insister sur la domination absolue de l'Adriatique. Elle écrivait : « Nous devons liquider définitivement le problème de l'Adriatique pour pouvoir concentrer tous nos efforts, toute l'attention dont nous disposons, sur la Méditerranée ». Or les États contre lesquels la concentration des efforts italiens dans la Méditerranée devrait s'effectuer, peuvent-ils être autres que la France et la Grande-Bretagne, qui ont aujourd'hui la prédominance sur cette mer ?

L'impérialisme politique et l'impérialisme économique se tiennent. M. Mario Alberti nous explique donc les raisons économiques pour lesquelles l'Italie doit convoiter la domination absolue de l'Adriatique. « L'Italie, écrit-il, étant en possession de Gênes, de Venise, de Trieste et de Fiume (Riéka) pour lesquels les Italiens doivent exiger les possessions des ports adriatiques, dominera les voies du trafic entre l'Eu-

rope méridionale et le bassin de la Méditerranée. Gênes est pour les trafics méditerranéens, le port de la Suisse. Venise est celui de l'Allemagne méridionale-occidentale, Trieste est celui de l'Allemagne méridionale-orientale et de l'Autriche, Fiume celui de la Hongrie et de la Croatie. Dans les négociations commerciales avec les États de la basse Europe centrale, il suffira de mettre en avant la menace de prohibition du transit de leurs produits par nos ports méditerranéens et adriatiques, pour obtenir des facilités douanières que de toute autre façon nous ne pourrions obtenir. » (1)

On ne doit donc pas être étonné que les prétentions italiennes aient provoqué de sérieuses appréhensions parmi les Yougoslaves. Étant donnée la thèse italienne suivant laquelle les territoires yougoslaves convoités par l'Italie ne sont pas des terres yougoslaves, mais bien des territoires italiens *yougoslavisés* qui doivent redevenir italiens, non seulement au point de vue de la souveraineté politique mais aussi au point de vue ethnique — pour les Yougoslaves la question n'était plus de passer d'une domi-

(1) Mario Alberti, *Adriatico e Mediterraneo*, Rava et Cº, Milan, 1915, pag. 30.

nation étrangère à une autre, mais d'échanger le régime de persécutions policières individuelles contre un régime qui devrait inévitablement amener l'effacement de toute la nation dans sa langue et dans sa civilisation. [1]

---

[1] Écoutez le langage suivant : « Les Slovènes, qui ont traversé (*sic*) les Alpes et se sont établis dans le Frioul (150.000) sur le Karst triestin et dans l'Istrie septentrionale (85.000) ; les Croates, qui ont pénétré (*sic*) dans la Liburnie et dans l'Istrie orientale, et ceux qui ont été importés par Venise dans l'Istrie méridionale, tous se trouvent à l'intérieur des frontières naturelles et imprescriptibles de l'Italie, occupant une partie d'une province de notre maison. Ils essayent de s'approprier, d'exploiter économiquement et de dénaturer un territoire qui est situé au delà des limites que le consentement universel des nations, l'incontestable évidence des choses, le caractère et la justice de l'histoire ont décerné et décernent à l'Italie. Si les Slaves assujettis à la domination italienne à l'intérieur de ces frontières ne reconnaissaient pas le droit italien, s'ils ne voulaient pas admettre qu'ils se trouvent en pleine patrie italienne et s'ils commençaient à s'agiter, ce ne serait pas de l'irrédentisme : c'est-à-dire qu'ils n'agiraient pas pour délivrer leur patrie, mais bien pour assurer à leur patrie slave les territoires de l'Italie. *Agissant de cette façon, ils justifieraient pleinement toute action répressive, laquelle serait l'acte de la plus élémentaire et de la plus sainte défense nationale.* Les territoires occupés par les Slovènes dans le Haut-Frioul devront redevenir italiens, l'intérieur de l'Istrie devra être restitué à l'italianisme, la Dalmatie devra de nouveau être complètement italienne. » Cf. *La Dalmazia.* Scritti di G. Dainelli, F. de Bacci Venuti, P. L. Rambaldi, A. Dudan, E. G. Parodi, A. Cippico, A. Orefici, P. Foscari, A. Tamaro, pag. 189.

Il nous semble utile, à titre d'information, de citer quelques opinions exprimées, dans la presse et par les représentants de la population yougoslave des régions convoitées, en Autriche-Hongrie même.

Voici le cri d'alarme qu'avait jeté le *Nase Jedinstvo*, journal populaire de Split (Dalmatie), dans son numéro du 31 mai 1915, au moment de l'intervention italienne contre l'Autriche-Hongrie :

« Nous, Croates de la Dalmatie, préfèrerions mille fois la domination chinoise à celle de l'Italie, et pour beaucoup de raisons. Au moins ne serions-nous pas ruinés économiquement et ne courrions-nous pas le danger d'anéantissement national. Nos paroles ne sont pas dictées par le chauvinisme ; elles sont le résultat d'une longue réflexion. Depuis qu'il est venu s'établir ici, jamais notre peuple n'eut à courir un danger plus terrible que celui d'aujourd'hui. »

L'excitation dont témoignent ces lignes résultait autant de la gravité du danger italien que de la blessante façon dont le gouvernement italien prétendait traiter la question yougoslave. Un autre journal des plus influents, l'*Obzor*, de Zagreb écrivait en effet le 26 mai 1915.

« L'Istrie, la Croatie, la Dalmatie ne sont ni Tripoli, ni l'Albanie. Cependant si les Bédouins et les Albanais contrarient l'occupation italienne, nous nous croyons en droit de dire qu'au moment où l'Italie porte sa main armée sur notre maison, il n'y a pas un Croate, pas un Yougoslave qui ne fasse le serment de défendre, jusqu'à la dernière goutte de son sang, sa patrie contre l'invasion italienne. Nous n'avons pas oublié la domination vénitienne, nous n'avons pas oublié non plus les 30 années de lutte que nos pères ont soutenues pour le croatisme de la Dalmatie. Les Croates ne se laissent pas mettre en location pour quinze ans comme des Chinois ou des nègres [1] ; au contraire ils défendront de toutes leurs forces chaque pouce du territoire national et rejetteront les Italiens à la mer. »

Les protestations contre les prétentions de l'Italie sur les territoires yougoslaves de l'Istrie, de la Dalmatie et des pays slovènes ne sont pas restées limitées aux colonnes des journaux ; elles ont été exprimées de façon très énergique au sein du Parlement croate de Zagreb.

---

[1] Le journal fait allusion à un article, d'ailleurs inexistant, de l'accord du 26 avril par lequel les puissances de la Triple-Entente auraient garanti pour 15 ans, à l'Italie, la possession des territoires yougoslaves.

A la séance d'ouverture, le 14 juillet 1915, le Président du Parlement, M. Magditch, après avoir exprimé le vœu du peuple serbo-croate de voir se réaliser l'union des Yougoslaves, protesta, au nom de tous les partis du Parlement, contre les prétentions italiennes sur les provinces yougoslaves : « Nous voulons — dit-il — rester fidèles aux traditions de nos pères, surtout au moment où l'ancien allié de la Monarchie étend sa main sur notre mer, au moment où il étend sa main sur les territoires habités, en très grande majorité, par les Croates et les Slovènes, sur la terre que les Croates ont toujours appelée leur patrie. Nous devons rester fidèles aux traditions de nos pères, au moment où l'Italie veut, au mépris du droit des nationalités, subjuguer toute une partie d'une nation politique civilisée qui n'entend être l'esclave de personne. Le peuple croate est une nation politique dix fois séculaire qui a toujours défendu sa liberté. Il a résisté à tous les revers de la destinée et a su défendre sa patrie. De même il saura bien la défendre dans les circonstances actuelles .» [1]

---

[1] Cette déclaration contre l'Italie est la seule manifestation du Parlement croate contre un ennemi de l'Autriche-Hongrie, car pendant les cinq sessions qui ont

La résolution de la population yougoslave — et n'oublions pas qu'elle représente 97 0/0 de la population totale de la Dalmatie, 60 0/0 de l'Istrie et 89 0/0 de la région de Goritz — de ne pas échanger la domination autrichienne contre celle de l'Italie est bien déterminée. La force brutale seule peut lui imposer un tel état de choses. Mais alors qu'adviendra-t-il d'une paix assise sur des bases aussi injustes que précaires ?

été tenues au cours de la guerre, jamais une parole n'a été prononcée dans la Chambre croate contre la Serbie ou les Alliés. Au contraire, à la séance du 20 décembre 1915, le député Hrvoj du parti Starcevitch, a déclaré : « Quoiqu'on dise de la nation française, et malgré les antipathies qu'on veut nous imposer dans ce temps de guerre, il est indéniable pourtant que c'est le peuple le plus noble parmi ceux qui habitent le globe terrestre, et que c'est lui qui a toujours été le porte-flambeau de la civilisation européenne. Si aujourd'hui nous ne sommes pas les esclaves de différents *spahis*, et si le fouet du baron féodal ne nous flagelle plus, c'est à cette chevaleresque nation française que nous en sommes redevables. C'est elle qui a combattu et versé des torrents du meilleur de son sang pour tous les droits de l'homme, pour la liberté individuelle, pour le droit de réunion, pour la liberté de la parole et de la presse. » A plusieurs reprises de bruyantes manifestations se sont produites au sein du Parlement croate contre les Allemands et les Magyars. Et tout récemment, au cours de la session de mars 1917, ont été votées deux adresses au roi ; elles sont un violent réquisitoire contre l'hégémonie germano-magyare dans la monarchie.

III

LE PROBLÈME DE L'ADRIATIQUE

La solution du problème adriatique, en dehors du point de vue étroit de l'impérialisme italien, doit être envisagée sous quatre aspects : au point de vue de la liberté de l'Adriatique, de l'indépendance des Balkans, du principe des nationalités ou de la volonté populaire, et des intérêts des peuples habitant l'*Hinterland* de l'Adriatique. Seule une solution qui saura concilier ces différents points de vue représentant autant d'intérêts spéciaux, pourra prétendre assurer la stabilité et la paix dans l'Adriatique.

L'Adriatique, par sa position centrale, est intimement liée au grand bassin méditerranéen, dont elle n'est qu'un bras. Elle ne pourrait donc être transformée en lac italien sans préjudice pour les intérêts militaires des autres puissances méditerranéennes. Voilà pourquoi la France, l'Espagne et l'Angleterre sont directement in-

téressées au règlement de la question adriatique. La fermeture de cette mer — car c'est à cela qu'aboutirait en pratique l'occupation de la côte orientale par l'Italie — ne pourrait être accomplie sans que les nombreux peuples habitant les bords orientaux et septentrionaux ainsi que l'*Hinterland* de cette mer soient étouffés politiquement et économiquement. Ces raisons, dont l'importance est capitale aussi bien au point de vue adriatique qu'au point de vue européen — imposent impérieusement la conservation de la pleine liberté de l'Adriatique.

Cette liberté rend nécessaire une pacifique collaboration de tous les peuples riverains et, en tout premier lieu, des Yougoslaves et des Italiens. Mais, en même temps, elle écarte toute hégémonie et toute domination d'une seule race ou d'un seul État. Sans doute l'Italie, étant donnée sa force maritime et le chiffre de sa population, y aura toujours la prépondérance, mais elle ne peut et ne doit pas chercher à mettre la main sur les côtes et les défenses qui appartiennent à une autre race [1].

---

(1) D'après le dernier recensement officiel opéré en

C'est donc le libre *condominium* de tous, et non le *dominium* d'un seul.

Les Balkans doivent appartenir aux peuples balkaniques, et aucune puissance étrangère ne doit y pénétrer ni politiquement ni militairement. Sinon on verra avant peu se renouveler les événements qui ont provoqué cette horrible guerre des nations.

C'est pourquoi l'Italie ne saurait prétendre à remplacer l'Autriche-Hongrie dans les Balkans.

1910, le littoral adriatique sous la domination austro-hongroise, au point de vue ethnique, peut être partagé en trois zones. La *première*, de la frontière du royaume d'Italie jusqu'à Monfalcone, est habitée par une population de langue italienne ; de Monfalcone à Pola — c'est la *deuxième zone* — la population est mixte : Trieste est habité en majorité par des Italiens (118.959 Italiens et 59.319 Yougoslaves) ; en ce qui concerne l'Istrie occidentale et centrale jusqu'à Pola (les districts de Pisino Capodistria, Pinguente, Dignano, Parenzo, Rovigno, Montona, Pirano, Buje et Pola), la population est composée de 132.640 Italiens (48.08 0/0) et 131.487 Yougoslaves, (47,66 0/0), le reste étant allemand. De Pola jusqu'à la frontière monténégrine (l'Istrie orientale avec les îles de Quarnero, Rieka (Fiume), le littoral croate, la Dalmatie) — la *troisième zone* — la population est composée de 833.775 Yougoslaves (I93.59 0/0) et 57.017 Italiens (6,41 0/0). Le nombre des taliens sur tout le littoral adriatique de Pola à la frontière monténégrine ne dépasse pas même celui des Yougoslaves dans la seule ville de Trieste. Quant à la Dalmatie, sa population est de 610.669 Yougoslaves (97 0/0) et de 18.028 Italiens (3 0/0).

Entre les Apennins et les Balkans, la mer Adriatique a tracé une frontière naturelle qui ne doit être franchie que pour des relations économiques et intellectuelles entre les habitants des deux presqu'îles. C'est aussi la frontière naturelle entre le futur État yougoslave et une plus grande Italie de demain, frontière d'autant meilleure qu'elle est établie à la limite ethnique des deux races. La côte occidentale de l'Adriatique habitée par les Italiens est à l'Italie ; la côte orientale habitée par les Yougoslaves doit appartenir à la Yougoslavie. L'Adriatique septentrionale, c'est-à-dire la zone mixte, devra faire l'objet d'échanges de vues amiables entre les représentants des deux peuples et, ici encore, la limitation politique est indiquée par la frontière ethnique.

A l'ordre de choses qui sera celui de l'Adriatique septentrionale sont intéressés les différents peuples qui en habitent le vaste *Hinterland*. Tandis que pour Fiume, dont l'*Hinterland* immédiat est habité sur une profondeur de quatre cents kilomètres par les Serbo-Croates, la solution est très facile, la solution du problème de Trieste comporte plus de difficultés, car les Italiens, qui en réclament la possession,

n'ont aucun *Hinterland* propre. En tout cas, le libre usage du port de Trieste devra être assuré à la Bohême et aux pays allemands de l'Autriche, et celui de Fiume à la Hongrie.

Les Yougoslaves, le peuple et ses représentants, désirent sincèrement arriver à un accord avec les Italiens. Si le gouvernement italien l'avait voulu, cet accord aurait pu être conclu dès le mois de mars 1915, avant l'entrée en guerre de l'Italie. A cette époque, les représentants du peuple yougoslave, exaspérés par les cruelles persécutions dont ils étaient l'objet de la part des autorités autrichiennes, étaient venus à Rome pour entamer des négociations avec les cercles compétents de l'Italie [1]. Un accord

---

[1] Nous pouvons citer à ce sujet un témoignage peu suspect, celui du directeur du *Messaggero* de Rome, M. I. C. Falbo. Le distingué journaliste romain reconnaît dans le *Messaggero* du 8 août 1917, « que les chefs du mouvement yougoslave, qui ont établi leur quartier-général à Londres, étaient venus à Rome pour chercher un accord avec les gouvernants de l'Italie, sur la base de transactions possibles. Ils se sont entretenus, écrit M. Falbo, avec des parlementaires et des journalistes parmi lesquels MM. Bissolati et Torre. Je me souviens qu'au cours d'une visite qu'ils m'ont faite à la direction du *Messaggero*, ils ne faisaient aucun mystère de leurs bonnes intentions... Mais les portes de la Consulta sont restées obstinément fermées aux ambassadeurs de la Yougoslavie. »

avec les Yougoslaves, qui étaient prêts à accepter comme base des négociations le *statu quo* des possessions ethniques et politiques des deux races, aurait facilité la tâche de l'armée italienne, qui devait opérer précisément dans les contrées habitées par les Yougoslaves, en Carniole, sur l'Isonzo, etc. Les gouvernants italiens ont refusé l'accord offert par les Yougoslaves et ont donné la préférence à des arrangements secrets qui ne tiennent pas compte de la volonté des peuples. Cependant cette volonté existe et se fait sentir. L'Italie a dû s'en apercevoir sur l'Isonzo.

IV

CONCLUSION

Dans ces derniers temps, on observe en Italie un changement d'opinion sensible en ce qui concerne la question yougoslave. Le député Arthur Labriola, qui était jusqu'à présent un des partisans les plus fervents de l'association impérialiste *Pro Dalmatia Italiana*, a publié dans le *Messaggero* du 27 avril 1917 un article

où, sous le titre « Les révisions nécessaires », il plaide pour la renonciation à la Dalmatie de la part de l'Italie, d'autant plus que la Russie a renoncé à la possession de Constantinople. D'autre part, les Francs-Maçons romains dépendant de la Grande Loge d'Italie et du Suprême Conseil fédéré du Rite Écossais ancien et accepté, ont voté, le 2 mai 1917, un ordre du jour dans lequel, après avoir protesté contre les persécutions des Yougoslaves d'Autriche-Hongrie, ils disaient :

« Approuvant l'ordre du jour voté le 28 mars au Grand Orient de France, et s'y associant, expriment le vœu d'une union de plus en plus étroite des Français et des Italiens avec le généreux et vaillant peuple serbe, pour constituer une digue formidable contre le germanisme et le magyarisme vassal des Teutons ;

« Souhaitent l'union de tous les peuples de race serbe en un État national tout à fait indépendant et protestent contre les propagandistes d'un Trialisme qui devrait augmenter le prestige et la force de la maison des Habsbourgs, laquelle doit être expulsée pour la libération de tous les peuples constituant actuellement l'empire austro-magyar. »

Cet ordre du jour est d'autant plus significatif que les francs-maçons italiens, sur l'instigation de quelques éléments nationalistes, et aussi parce qu'ils étaient mal informés, avaient pris dans la question yougoslave et celle de l'Adriatique, une attitude peu conforme avec les principes de justice et de liberté.

Le revirement qui s'est produit dans l'opinion publique italienne à l'égard de la question yougoslave a trouvé un éloquent écho dans les commentaires par lesquels la presse italienne a accueilli la publication de la déclaration signée à Corfou par MM. Pachitch et Trumbitch.

C'est surtout le *Corriere della Sera*, le grand organe de la bourgeoisie libérale de Lombardie qui s'est chargé de démontrer à ses concitoyens l'intérêt qu'a l'Italie à la formation d'un État yougoslave sur le rivage oriental de l'Adriatique. Dans un article intitulé « l'Italie et le Pacte de Corfou », le *Corriere della Sera* du 5 août 1917 écrivait : « La formation d'un État anti-autrichien au delà de la côte orientale de l'Adriatique répond aux intérêts les plus vitaux de l'Italie. Le préjugé basé sur la vieille règle politique du *divide et impera* ne peut plus tenir debout. L'Italie dans ce cas concret, ne peut tirer aucun profit

de l'application de cette vieille règle. Il s'agit, en effet, de savoir s'il est possible à l'Italie d'avoir comme voisine, sur l'autre rive, une nation organique et amie, prête à faire cause commune avec elle contre toute tentative de violence de la part de l'Autriche, ou s'il lui convient de tolérer l'existence d'un saillant tendu vers l'Adriatique entre les frontières italiennes et serbes et dont l'Autriche, appuyée solidement sur le bloc germanique, pourrait profiter pour tenter l'inévitable entreprise de revanche. Il s'agit de cela et non d'autre chose. Qui s'effraie de la prochaine existence d'un État qui, selon les propagateurs de son plan maximum et selon les calculs les plus artificieux, embrassera, une population de douze millions d'habitants et devra, comme nous, se préoccuper d'opposer une digue à l'expansion austro-germanique, ne se rend pas un compte exact des nécessités historiques. »

Et comme les journaux nationalistes persistaient à combattre l'union des Yougoslaves en un État national, le même journal écrivait dans le numéro du 10 août 1917, sous le titre « Le dilemme » : « Il faut que nous nous décidions à comprendre que les Slaves du Sud ne peuvent

prendre deux partis. Ou bien ils renforceront la monarchie des Habsbourg et exerceront une pression sur nos frontières pour reconquérir le territoire perdu sur l'autre rive de l'Adriatique, — et cette pression, ils l'exerceront non pas seulement avec leurs propres forces, mais avec toutes les forces de l'Europe centrale — ou bien ils s'uniront aux Serbes pour former avec eux un État compact qui pourra, évidemment, nourrir certaines ambitions dangereuses pour nous, mais qui, avant toute chose et par le fait même qu'il lui faudra vivre, devra penser à se défendre contre Allemands, Magyars et Bulgares ; par conséquent, cet État en raison même des grands intérêts qu'il aura en commun avec nous, sera amené à rechercher notre collaboration et celle de nos alliés de l'Entente.

« Il nous a paru et nous paraît encore, que notre choix ne peut être douteux entre ces deux solutions du formidable problème, qui est l'un des principaux de cette guerre, laquelle a été voulue par les Empires Centraux pour subjuguer la Serbie, dominer les Balkans, avoir accès à la mer Égée et acquérir dans l'Adriatique une suprématie invincible. »

A ceux qui croient pouvoir empêcher, par

des stratagèmes diplomatiques, l'union des Yougoslaves en un seul État, le journal milanais répond dans son numéro du 14 août : « Le mouvement yougoslave est, par de nombreux signes, fatal, et sa force est telle qu'il peut vaincre les difficultés représentées par la différence religieuse, de dialectes et de coutumes. Une politique de tolérance religieuse peut très bien concilier la coexistence des Croates catholiques en un même État que les Serbes-orthodoxes. C'est un évêque croate M. Mahnitch qui l'a affirmé en 1913. Les autres différences de dialectes, de coutumes, ne peuvent être plus grandes que celles qui, après 1860, n'ont pas empêché les différentes parties de l'Italie de se fondre en un seul État.

« Nous avons à plusieurs reprises, dans cet article, cité l'exemple de notre *Risorgimento*. En effet, le mouvement italien et le mouvement yougoslave présentent des analogies singulières. C'est pourquoi nous ne voudrions pas voir se répéter envers le mouvement yougoslave l'erreur commise, après 1860, envers le mouvement italien par l'opinion publique française qui suivait M. Thiers. »

C'est le langage du bon sens et de la justice.

Les Yougoslaves sont une nation qui a tant souffert pendant la guerre actuelle qu'elle mérite pleinement les sympathies de l'Italie garibaldienne et mazzinienne. Les Yougoslaves ne font d'ailleurs, comme le remarque très justement le *Corriere della Sera*, que renouveler, dans des circonstances bien plus dures, la glorieuse épopée du *Risorgimento*.

Le langage du *Secolo*, organe de la démocratie radicale, n'est pas moins catégorique. « Il est possible — écrit-il dans le numéro du 15 août 1917 — que le Saint-Synode, à l'époque du tsarisme, ait eu de bonnes raisons pour s'opposer à une réunion éventuelle de la Croatie catholique avec la Serbie orthodoxe. Nous, en Italie, n'avons assurément aucun motif pour justifier une pareille prohibition qui, d'ailleurs, ne pourrait avoir d'autre effet que de nous rendre odieux à ceux parmi les Croates — qu'ils soient nombreux ou non — dont les aspirations tendent à l'union avec la Serbie. Il est incontestable que le fait d'avoir pu prêcher dans les églises de la Croatie le faux bruit que nous étions opposés à la formation du grand royaume de Serbie, a contribué à rallumer la haine de ceux qui combattent contre nous. »

Le *Messaggero*, l'*Avanti* (socialiste) et l'*Italia* (catholique) s'expriment dans le même sens.

Le revirement qui s'est produit dans la presse italienne, n'était pas exclusivement dicté par les événements extérieurs, mais aussi par l'évidence même des faits, laquelle ne pouvait échapper à aucun esprit italien raisonnable. La création d'un État yougoslave indépendant sur la rive orientale de l'Adriatique correspond aux intérêts les plus vitaux de l'Italie. En effet, la formation d'un tel État fera disparaître la redoutable puissance militaire des Habsbourg qui, sur terre et sur mer, menace actuellement l'Italie et qui n'aurait pas cessé d'exister même en cas d'une défaite complète de l'Autriche. La constitution d'un État yougoslave, dans lequel seront réunis tous les territoires slovènes, croates et serbes, est le meilleur, plus encore, est l'unique moyen d'écarter pour toujours de l'Italie la menace autrichienne. Un État yougoslaves de 12 millions d'âmes au plus, ne pourra jamais constituer un danger pour l'Italie, pays de 40 millions d'habitants. Au contraire, tous les intérêts du nouvel État le poussent vers une entente sincère avec sa voisine de l'Ouest.

Il faut, néanmoins avouer que toutes les ré-

sistances ne sont pas encore vaincues ; il existe notamment une forte opposition contre toute réduction des revendications impérialistes italiennes, telles qu'elles ont été formulées dans la convention du 26 avril 1915.



Après l'entrée en guerre des États-Unis aux côtés des Alliés, il ne peut y avoir de doute au sujet des bases sur lesquelles devra se liquider le problème adriatique et la question yougoslave en général. Le 22 janvier 1917, le président Wilson dans un message retentissant adressé au Congrès, mais qui était destiné aux peuples du monde entier, belligérants aussi bien que neutres, a précisé les conditions d'une paix durable de la façon suivante : « Je propose, dit le président Wilson, que les nations, d'un accord unanime, adoptent la doctrine du président Monroe pour en faire la doctrine du monde : à savoir qu'aucune nation ne cherche à englober dans son organisme politique une autre nation ou un peuple quelconque, mais que chaque peuple soit laissé libre de déterminer son propre régime politique,

de suivre son développement propre sans empêchement, sans subir de menaces, sans appréhension, les petits à côté des grands et des puissants... Aucune paix ne peut durer, ou du moins ne le devrait qui ne reconnaîtrait pas et ne s'approprierait pas le principe que les gouvernements reçoivent tous leurs pouvoirs légitimes du consentement des gouvernés, et que nulle part n'existe un droit quelconque de faire passer les peuples d'une souveraineté sous une autre, comme s'ils étaient une propriété. »

Il n'est pas un Yougoslave qui ne soit prêt à accepter ces principes comme base de la solution de la question yougoslave aussi bien par rapport à l'Autriche-Hongrie que par rapport à l'Italie.



Les démocraties française et anglaise peuvent, par leur influence active et bienfaisante, contribuer à la solution de la question yougoslave et des problèmes qui y sont attachés, suivant les principes de la liberté des peuples et du respect de la volonté populaire. Par là, non seulement elles aideront un vaillant petit peuple à s'af-

franchir d'un servage odieux et insupportable et écarteront une des causes du présent conflit, mais, en créant un État unitaire yougoslave, elles atteindront l'Allemagne impérialiste en plein cœur. Car, n'en doutez pas, la juste solution de la question yougoslave dans le sens des aspirations nationales des Serbes, Croates et Slovènes, c'est la ruine du plan pangermanique de la *Mitteleuropa* politique et économique. Le député austro-allemand, M. E.-V. Zenker, le dit carrément dans un remarquable article publié dans le *Vossische Zeitung* du 19 mars 1917.

« La question yougoslave — écrit-il — est liée très étroitement avec les intérêts vitaux de l'empire allemand et avec la liberté de la route de la *Mitteleuropa* vers l'Orient. Il ne faut pas oublier que la région serbo-croate va du Quarnero aux Portes de Fer,et de la Drave et du Danube jusqu'à la Macédoine, et que cette région est une barrière qui s'étend à travers toute la péninsule balkanique. Cette région comprend toutes les portes de commerce de la *Mitteleuropa* ; c'est à travers elles que passent toutes les lignes conduisant à Constantinople. Le versant de la Morava et du Vardar est la route naturelle du commerce de la *Mitteleuropa* pour Salonique. Il

y a mieux encore : tous les ports adriatiques de la Monarchie, exception faite pour Trieste (?) seulement, se trouvent dans la région yougoslave. La solution de la question yougoslave à laquelle on serait arrivé contre l'Autriche-Hongrie aurait donc atteint en même temps les intérêts vitaux de l'Allemagne, et dans tous les cas une semblable solution rendrait utopique la grande idée d'une *Mitteleuropa* économique. »

On ne saurait être plus sincère et plus explicite. Donc, la juste solution de la question yougoslave, selon le vœu du peuple, rend irréalisable le rêve ambitieux des impérialistes allemands, tendant à soumettre l'Europe tout entière à la domination politique et économique de la Prusse.

Le problème yougoslave, dont la question serbe n'est qu'un élément, se trouve aux origines de la guerre mondiale et de l'issue du présent conflit mondial, il attend sa solution définitive. Les plus importants problèmes s'y rattachent, entre autres, la question de l'Autriche-Hongrie, de l'organisation future des Balkans et le problème de l'Adriatique.

Cependant, malgré la multiplicité des pro-

blèmes qu'elle suscite, la solution de la question yougoslave est singulièrement simplifiée par le fait que les Yougoslaves ne demandent rien d'autre que l'application des deux principes, aujourd'hui généralement reconnus comme devant former la base du traité de paix : le premier, positif, proclamé à maintes reprises par les gouvernements de l'Entente : qu'à tout peuple, petit ou grand, doit être reconnu le droit de disposer librement de lui-même, et le second, négatif, formulé récemment par le président Wilson « qu'il n'existe nulle part un droit quelconque de faire passer les peuples d'une souveraineté sous une autre, comme s'ils étaient une propriété ».

Les démocrates occidentaux, qui ont adopté ces formules, auront à veiller à ce que ces principes de justice et de liberté soient appliqués au règlement de la question yougoslave.



ANNEXE I

MÉMOIRE ADRESSÉ PAR LE CLUB YOUGOSLAVE AUX CHEFS DES DÉLÉGATIONS ALLEMANDE, AUSTRO-HONGROISE, RUSSE ET UKRAINIENNE A LA CONFÉRENCE DE PAIX A BREST-LITOVSK [1].

Monsieur le Président,

Le 9 novembre l'assemblée des Soviets a accepté les principes qui doivent servir de base aux propositions de paix. Ces principes proclament comme constituant une annexion et une acquisition par la violence, tout cas où un État quelconque force un peuple à rester dans son sein, tout cas où la reconnaissance du droit de plébiscite national est, contre sa volonté, refusée à un peuple, soit

(1) D'après le texte original publié par le journal croate, '*Obzor* du 5 février 1918.

que celle-ci se trouve exprimée par la voie de la presse dans les assemblées nationales,ou bien encore par la résistance ou le soulèvement contre l'oppresseur... ainsi que tout cas où un peuple se voit refuser le droit de se donner lui-même la forme de gouvernement politique qu'il désire.Le gouvernement russe a proclamé solennellement sa décision de ne signer la paix qui mettrait fin à cette guerre qu'aux conditions précédentes, également justes pour tous les peuples.

Ce gouvernement a en outre proposé que les représentants de toutes les nations et de tous les peuples qui ont été entraînés dans cette guerre ou qui en souffrent, soient représentés aux négociations de paix.

Étant donné qu'en réponse à la circulaire télégraphique du Soviet des commissaires du peuple en date du 28 novembre 1917, le gouvernement austro-hongrois a déclaré adhérer aux principes du programme russe « d'une paix sans annexions et sans contributions avec la garantie du droit des peuples à disposer d'eux-mêmes », les députés yougoslaves aux parlements de Vienne et de Zagreb de même que les représentants des peuples tchèques et ukrainien ont déclaré solennellement le 3 décembre 1917, en présence du gouvernement austro-hongrois commun, qu'elles tiennent à la réalisation pure et complète du droit de leurs peuples à disposer d'eux-mêmes, et qu'elles demandent pour cela des garanties suffisantes. A cette occasion, et plus tard à plusieurs reprises, elles ont revendiqué de la façon la plus catégorique la participation des représentants des peuples d'Autriche-Hongrie aux négociations de paix.

Bien que ces revendications soient le vœu de l'écrasante

majorité des peuples, le gouvernement austro-hongrois, non seulement a refusé catégoriquement la participation des représentants des peuples aux négociations de paix, mais encore il a déclaré de la façon la plus ferme qu'il n'était pas disposé à reconnaître aux peuples vivant à l'intérieur des frontières de cet État, le droit de disposer d'eux-mêmes, sous prétexte que les constitutions existantes offrent à ceux-ci la certitude suffisante de pouvoir se développer librement à l'avenir au sein de la monarchie

En présence de ces faits, et considérant qu'au cours des négociations de paix il sera décidé du sort et de l'existence de notre peuple, nous considérons comme un devoir sacré d'exposer ouvertement notre point de vue à cet égard.

Depuis le VIe siècle, le peuple des Slovènes, des Croates et des Serbes (connus sous le nom commun de Yougo-slaves) habite la région située au nord et à l'est de l'Adriatique. Subjugué successivement par la force des Turcs et des Germains et en partie aussi des Romains, ce peuple a. au cours de son esclavage séculaire, supporté de grande, souffrances. Lorsque les fractions de ce peuple ont pu conquérir la liberté de vivre en un État — et tant qu ils l'ont eue — la culture et la civilisation ont fleuri chez lui, tandis que sous les Turcs les fractions subjuguées étaient contraintes au servage ouvertement et sous le nom de « raïas » ; sous les Germains, elles furent réduites à un rôle de serviteurs et de prolétaires, sous des noms et des formes divers. Malgré cette effroyable oppression la vive étincelle de l'idée de liberté et une tendance éternelle à l'unification nationale purent se maintenir dans le peuple entier.

Le déclanchement de la guerre mondiale a apporté de

nouvelles et dures épreuves à notre peuple émietté en divers États.

Sous la terrifiante pression de l'organisation militaire fut exterminée la fleur de notre jeunesse, dont certaines parties se virent opposées les unes aux autres.

En même temps commença dans la Monarchie une dure persécution des Yougoslaves ; des dizaines de milliers de familles furent exterminées ; des hommes, des femmes, des enfants furent assassinés, après ou sans jugement, et leurs biens pillés et anéantis. Un nombre encore plus grand de Yougoslaves furent incarcérés dans des conditions de tortures effroyables. D'autres milliers de personnes durent abandonner de force le sol natal... Des milliers de citoyens furent pris comme otages pour la sécurité de l'armée austro-hongroise ; ils furent torturés et une partie d'entre eux furent assassinés. Dans cette sanglante guerre civile faite contre un peuple privé de toute défense, le régime a su remporter une victoire facile. Nous avons le droit absolu d'affirmer que de tous les peuples, le peuple yougoslave a le plus lourdement souffert.

Lorsqu'éclata la révolution russe et qu'il sembla que l'aurore de la liberté apparaissait aussi pour les prolétaires parmi les peuples, notre nation reprit courage et commença une lutte ouverte en faveur de son indépendance. Le 30 mai, le président du Club Yougoslave donna lecture au Parlement de Vienne d'une déclaration par laquelle on demandait l'union de toutes les régions de la Monarchie habitées par les Slovènes, les Croates et les Serbes en un État indépendant sous le sceptre des Habsbourg-Lorraine, État libre de toute domination d'un peuple étranger et

établi sur des bases démocratiques. Dans d'innombrables déclarations publiques, la volonté populaire s'est accordée, sans tenir compte des différences de partis ou de classes, à revendiquer un État libre et indépendant. Malgré la résistance désespérée des peuples privilégiés, allemand et magyar, malgré la pression inouïe de la censure et les menaces continuelles de prison et de famine, la volonté pure du peuple s'est affirmée avec éclat dans le public.

Ici, nous devons protester solennellement contre l'idée que les soi-disant constitutions de la monarchie offrent aux peuples la possibilité d'un libre développement. Au contraire, ces constitutions garantissent aux deux peuples privilégiés les moyens qu'offre la force organisée de l'État pour opprimer et pour exploiter les peuples prolétaires. Le conseil d'État autrichien est composé de deux chambres égales en droits ? Les membres de l'une de ces Chambres sont nommés par le gouvernement. Aucune loi ne peut être sanctionnée sans le consentement de la Chambre des Seigneurs. Le Parlement est élu, il est vrai, sur la base du suffrage universel, mais ce n'est qu'en apparence ; les circonscriptions électorales sont établies de telle sorte que quarante-trois mille (43.000)Allemands, cinquante-cinq mille (55.000) Yougoslaves, soixante mille (60 000) Tchèques, cent cinq mille (105.000) Ukrainiens et les cent vingt mille (120.000) Slovènes de Carinthie, par exemple, ont droit à un mandat ! C'est ainsi qu'artificiellement on transforme la majorité en une minorité. La réalisation de l'égalité des peuples,de même que toute idée de modification constitutionnelle deviennent caduques par suite de la résistance du peuple constitutionnellement privilégié.

Dans cette monarchie, une autre partie de notre peuple est soumise à la constitution ungaro-croate. Cette constitution, et la situation à laquelle elle a donné lieu sont réellement l'opprobre de la civilisation. Soixante pour cent (60 0/0)des peuples de la Hongrie sont des peuples non-magyars et ils ne possèdent que sept pour cent (7 0/0) des mandats, tandis que les Croates, par l'intermédiaire de la Diète croate, ont une fiction d'autonomie.

La troisième partie de notre peuple, en Bosnie-Herzégovine, se trouve exposée à l'absolutisme pur et simple. En outre, les Yougoslaves sont en Autriche artificieusement disloqués en sept régions diverses, de sorte que dans la plupart des cas ils n'ont dans les Diètes que des petites minorités. Ainsi, par exemple, le tiers slovène de la Carinthie n'a à la Diète que deux représentants. Les Yougoslaves des provinces de Gorica et d'Istrie, où ils constituent dans l'une les deux tiers de la population, et dans l'autre les trois quarts, n'ont dans les Diètes que la minorité des mandats. Même en Carniole, où quatre-vingt-dix-huit pour cent (98 0/0) de la population appartiennent aux Slovènes, la constitution tant vantée par le comte Czernin est à la Diète de Carniole — qui n'a qu'une compétence limitée devant le Parlement — appliquée d'une façon si habile que les cinquante-trois grands propriétaires allemands élisent le quart des représentants et jouissent, en outre, du droit de veto dans les questions les plus essentielles, notamment dans celle de ma modification de l'administration provinciale. Affirmer que les constitutions de l'Autriche-Hongrie garantissent aux peuples leur libre développement, c'est vraiment se moquer du droit des peuples à disposer d'eux-mêmes. Seules

les personnes qui comptent sur l'insuffisance d'information des autres partis et qui veulent intentionnellement tromper l'adversaire, peuvent affirmer de telles choses.

A l'encontre de tout cela, nous répétons donc par le présent mémoire, et de la manière la plus solennelle, à l'occasion des négociations de paix, notre revendication d'une garantie complète pour les peuples austro-hongrois du droit entier de disposer librement d'eux-mêmes.

Ceux des nôtres qui habitent dans le royaume de Croatie, de Slavonie et de Dalmatie, auquel appartiennent encore virtuellement d'autres régions yougoslaves importantes, ont déjà fait usage de leur droit de disposer librement d'eux-mêmes lorsqu'ils ont choisi pour la première fois leur roi dans la maison des Habsbourg (1527), de même qu'à l'occasion de la Pragmatique Sanction de 1712. Alors encore ils ont posé leurs conditions pour la sauvegarde de leur indépendance, conditions qui furent acceptées explicitement par le second contractant.

Malgré l'oppression complète subie pendant les siècles du gouvernement germano-magyar commun et malgré la spoliation de ses droits, affirmés dans des parchemins, notre peuple n'a cependant jamais renoncé à son indépendance, de sorte que même en se plaçant au point de vue historique et légal, il a le droit complet de demander à disposer librement de lui-même.

En résumé, notre programme est le suivant :

1° Paix générale et démocratique immédiate, désarmement complet, garantie et assurance internationales du libre développement de toutes les nations grandes ou petites.

2° Reconnaissance et assurance parfaite du droit complet et librement appliqué des peuples à disposer d'eux-mêmes, surtout dans la question de savoir s'ils veulent un État libre et sous quelle forme celui-ci doit être constitué.

3° Nous ne demandons pour notre État rien de ce qui appartient à un autre peuple et ce qui ne nous appartient pas ; nous demandons seulement pour notre État le territoire habité en masses compactes et sans solution de continuité par la nation des Serbes, des Croates et des Slovènes.

4° La mer, surtout la mer Adriatique, doit être libre. Au cas où le trafic par les ports situés au nord de la mer Adriatique et se trouvant dans les territoires habités en masses compactes par notre peuple, seraient d'une grande utilité pour le développement économique de peuples lointains, nous serions prêts à conclure avec ceux-ci des traités qui leur garantiraient le libre trafic commercial par ces ports.

La paix qui voudrait pétrifier la situation actuelle ne constituerait pas une paix pour les peuples de cette monarchie. Une telle paix serait le commencement d'une lutte à la vie et à la mort des Slaves d'Autriche-Hongrie et constituerait un obstacle insurmontable au développement social des peuples en question. En même temps, la paix internationale serait constamment menacée par une telle situation. Peut-on imaginer que l'organisation internationale de la paix puisse garantir une situation moralement intenable? Tous les traités de paix du monde qui ont poursuivi le but de protéger la force brutale ont été rapidement déchirés par leur propre immoralité.

Bien que pendant ces négociations de paix de Brest-Litovsk les représentants officiels de la monarchie infirment les revendications de la majorité des peuples d'Autriche-Hongrie, et que la voix des prolétaires parmi les peuples ne semble pas non plus trouver chez les autres participants une compréhension particulière, nous espérons pourtant que le monde s'apercevra que la paix mondiale démocratique vers laquelle on tend est impossible si l'on maintient la situation actuelle de la monarchie austro-hongroise, situation qui porte en elle-même les germes de nouveaux conflits. C'est pourquoi cet état de choses, qui n'est qu'une caricature de démocratie, et qui menace constamment les voisins. impose dès à présent l'application conséquente des grands principes démocratiques de liberté et du droit des peuples à disposer d'eux-mêmes, non seulement de l'autre côté de l'ancienne frontière de l'État russe, mais également de ce côté-ci.

En effet, nous constatons avec une profonde satisfaction que le récent développement des négociations de paix de Brest-Litovsk, confirme le bien-fondé et le caractère irrévocable de nos revendications. On voit que le sort des nombreux peuples qui ont souffert pendant la guerre, ne sera pas décidé exclusivement par les diplomates des anciennes grandes puissances, mais seulement par un accord avec les représentants des peuples qui y sont invités. Le peuple ukrainien est apparu sur la scène ; on reconnaît en principe le droit pour les Lithuaniens et les Courlandais de participer aux négociations et, le 17 du mois courant, on annonçait officiellement que la monarchie avait réussi à établir un accord avec les Ukrainiens, que les deux parties étaient prêtes à entrer dans un état de paix qui

garantirait le développement de rapports amicaux durables, et que, sur la base d'une parfaite réciprocité, ils discuteraient les diverses questions politiques qui les intéressent. Comme exemple de tout cela, le comte Czernin a cité la discussion sur la façon de garantir le sort des minorités polonaises qui reviendront au nouvel État ukrainien.

Nous voyons donc que sous ce voile. la chimère de la « non ingérence » se trouve entamée.

C'est pour cela que nous proposons avec la plus grande insistance, de laisser aussi participer aux négociations de paix les représentants élus des peuples de l'Autriche-Hongrie et notamment ceux des Yougoslaves, afin d'arriver à un accord sur le droit illimité, garanti et appliqué en toute liberté. des peuples de l'Autriche-Hongrie à disposer d'eux-mêmes.

Vienne, le 31 janvier 1918.

Pour le Club Yougoslave,
(*Signé*) : Dr Korosec.



ANNEXE II

LE TRAITÉ SECRET AVEC L'ITALIE DU 26 AVRIL 1915

L'ambassadeur d'Italie à Londres, marquis Imperiali, sur les instructions de son gouvernement, a l'honneur de communiquer le memorandum suivant au secrétaire d'État des affaires étrangères, Sir Edward Grey, à l'ambassadeur de France, M. Cambon, et à l'ambassadeur de Russie, comte Benckendorf.

I. — Les grandes puissances, à savoir la France, la Grande-Bretagne, la Russie et l'Italie devront, sans retard, établir une convention militaire qui déterminera le minimum des forces militaires que la Russie sera tenue d'opposer à l'Autriche-Hongrie, dans le cas où cette dernière jetterait toutes ses forces contre l'Italie. Cette convention militaire réglera aussi les problèmes ayant trait à un armistice possible, en tant qu'ils ne rentrent pas, par

leur nature même, dans les limites de la compétence du commandement suprême.

II. — De son côté, l'Italie se charge de mener la guerre avec tous les moyens dont elle dispose, d'accord avec la France, la Grande-Bretagne et la Russie et contre les États qui sont en guerre avec ces puissances.

III. — Les forces navales de la France et de la Grande-Bretagne prêteront à l'Italie leur coopération active jusqu'à ce que la flotte autrichienne soit détruite ou jusqu'à la conclusion de la paix. La France, la Grande-Bretagne et l'Italie devront, sous ce rapport, conclure sans retard une convention navale.

IV. — En vertu du futur traité de paix, l'Italie recevra : le Trentin, dont le Tyrol méridional jusqu'à sa frontière naturelle et géographique, le Brenner ; la ville de Trieste et ses environs, les provinces de Goritz et de Gradisca ; toute l'Istrie jusqu'au Quarnero, y compris Volosca et les îles Istriennes de Cherso et de Lussin, ainsi que les îles plus petites de Plavnik, d'Unia, de Canidoli, de Palazzuola, de San-Pietro Nerovio (?), d'Asinello et de Gruica,avec les îlots du voisinage.

Note I. — En exécutant ce qui est dit à l'article IV, la ligne frontière devra suivre les points suivants : du sommet de l'Umbrile dans la direction du Nord jusqu'au Stelvio, puis le long de la ligne de partage des eaux des Alpes Rhétiques, jusqu'aux sources de l'Adige et de l'Eisach, puis elle franchira les monts Reschon et le Brenner et les cîmes de l'Etz et du Tiller. La frontière tournera ensuite vers le Sud, en touchant le mont Toblach pour atteindre la frontière actuelle de la Carniole qui est

près des Alpes. Le long de cette frontière.la ligne atteindra le mont Tarvis et suivra la ligne de partage des eaux des Alpes Juliennes au delà des crêtes de Predil, Mangart et Tricorne (Triglav) et des défilés de Podberdo, Podlansko et d'Idria. De là, la ligne tournera dans une direction Sud-Est vers le Schneeberg, de façon à ne pas comprendre le bassin de la Save et ses affluents en territoire italien. Du Schneeberg, la frontière descendra vers la côte maritime en comprenant Castua, Matuglia et Volosca comme districts italiens.

V. — De la même façon l'Italie devra recevoir la province de Dalmatie dans son étendue actuelle, en comprenant de plus vers le nord Lissarinka et Tribanj (c'est-à-dire deux petits endroits de la Croatie du sud-ouest) et vers le sud toutes les localités jusqu'à une ligne partant de la mer près du cap Planka (entre Trau et Sebenico) et suivant la ligne du partage des eaux vers l'Est, de façon à mettre aux mains des Italiens toutes les vallées dont les rivières se jettent dans la mer près de Sebenico, à savoir la Cikola, la Krka et la Butisnjica, avec leurs affluents. A l'Italie aussi reviendront toutes les îles du nord et de l'ouest de la côte de Dalmatie,en commençant par Premuda, Selva, Ulbo, Skarda, Maon, Pago et Puntadura, et au delà vers le nord, en atteignant Meleda vers le sud avec les îles de S. Andrea, Busi, Lissa, Lesina, Tercola, Curzola, Cazza et Lagosta et tous les îlots et rochers environnants, ainsi que Pelagosa, mais sans les îles de Grande et Piccola Zirona, de Buje, de Solta et de Brazza.

Ce qui suit devra être neutralisé : 1° Toute la côte du cap Planka au nord jusqu'à la pointe méridionale de la péninsule de Sabbioncello au sud, cette péninsule étant

comprise dans la zone neutre. 2° Une partie de la côte partant d'un point situé à 10 kilomètres au sud de Ragusavecchia jusqu'à la rivière Vojussa au sud, de façon à comprendre dans la zone neutralisée tout le golfe de Cattaro avec ses ports, Antivari, Dulcigno, S. Giovanni de Medua et Durazzo ; avec la réserve que les droits de Monténégro ne seront pas lésés, en tant qu'ils soient basés sur les déclarations échangées entre les parties contractantes en avril et en mai 1909. Ces droits étant reconnus uniquement pour les possessions actuelles du Monténégro, ils ne sont pas étendus aux régions et aux postes qui peuvent être attribués dans l'avenir au Monténégro. C'est pourquoi aucune partie de la côte qui appartient aujourd'hui au Monténégro ne sera soumise dans l'avenir à la neutralisation. Mais toutes les restrictions légales concernant le port d'Antivari — auxquelles le Monténégro lui-même a donné son adhésion en 1909 — resteront en vigueur. 3° Toutes les îles non attribuées à l'Italie.

Note 2. — Les districts suivants sur l'Adriatique seront, par l'action des puissances de l'Entente, compris dans le territoire de la Croatie, de la Serbie et du Monténégro : Au nord de l'Adriatique, toute la côte commençant au golfe de Volosca, près de la frontière d'Italie, jusqu'à la frontière septentrionale de la Dalmatie, en comprenant toute la côte appartenant aujourd'hui à la Hongrie ; toute la côte de la Croatie, le port de Fiume et les petits ports de Novi et de Carlobago et, de la même façon, les îles de Veglia, de Pervicio, de Gregorio, de Kali et d'Arbe ; au sud de l'Adriatique où la Serbie et le Monténégro ont des intérêts, toute la côte depuis le cap Planka jusqu'à la

rivière Drin, avec les ports très importants de Spalato, de Raguse, de Cattaro, d'Antivari, de Dulcigno et de S. Giovanni di Medua, ainsi que les îles de Grande et de Piccola Zirona, de Buja, de Solta, de Brazza, de Cikljan (?) et de Calamotta.

Le port de Durazzo peut être attribué à l'État musulman indépendant de l'Albanie.

VI. — L'Italie devra obtenir en toute propriété Valona, l'île de Saseno et un territoire assez étendu pour la mettre à l'abri des dangers d'ordre militaire — approximativement entre la rivière Vojussa au Nord et à l'Est, et le district de Shirmar au Sud.

VII. — Ayant obtenu le Trentin et l'Istrie en vertu de l'article IV, ainsi que le golfe de Valona, l'Italie s'engage, dans le cas où serait formé en Albanie un petit État autonome et neutralisé, à ne pas s'opposer au désir possible de la France, de la Grande-Bretagne et de la Russie de répartir les districts septentrionaux et méridionaux de l'Albanie entre le Monténégro, la Serbie et la Grèce. La côte méridionale de l'Albanie, depuis la frontière du territoire italien de Valona jusqu'au cap Stilos, devra être neutralisée. A l'Italie sera concédé le droit de diriger les relations de l'Albanie avec l'étranger ; en tout cas, l'Italie sera tenue d'assurer à l'Albanie un territoire suffisamment étendu permettant à ses frontières de se joindre à celles de la Grèce et de la Serbie jusqu'à l'est du lac d'Ochrida.

VIII. — L'Italie devra obtenir la possession complète de toutes les îles du Dodécanèse, actuellement occupées par elle.

IX. — La France, la Grande-Bretagne et la Russie

reconnaissent comme un axiome le fait que l'Italie est intéressée à maintenir l'équilibre politique des forces dans la Méditerranée, et son droit à recevoir, lorsque la Turquie aura été défaite (démembrée) une part égale aux leurs dans la Méditerranée — notamment dans la partie limitrophe de la province d'Adalia, où l'Italie a déjà acquis des droits et des intérêts spéciaux, mentionnés dans la convention italo-britannique. La zone à assigner à l'Italie sera déterminée en temps voulu, en accord avec les intérêts vitaux de la France et de la Grande-Bretagne. Pareillement, il devra être tenu compte des intérêts de l'Italie, même dans le cas où les puissances maintiendraient encore pendant un certain temps l'inviolabilité de la Turquie d'Asie et se borneraient à délimiter des sphères d'intérêt à attribuer à chacune d'elles.

Dans le cas où la France, la Grande-Bretagne et la Russie occuperaient, au cours de la présente guerre, des districts de la Turquie d'Asie, tout le district confinant à Adalia et décrit ci-dessus d'une façon plus détaillée, sera réservé à l'Italie qui se réserve le droit de l'occuper.

X. — En Libye, l'Italie obtient la reconnaissance de tous les droits et privilèges jusqu'ici réservés au sultan par le traité de Lausanne.

XI. — L'Italie recevra une contribution militaire correspondant à sa force et à ses sacrifices.

XII. — L'Italie s'associe à la déclaration faite par la France, la Grande-Bretagne et la Russie, par laquelle les lieux saints mahométans doivent être laissés en la possession d'un État mahométan indépendant.

XIII. — Dans le cas d'une extension de possessions coloniales françaises et britanniques en Afrique aux dépens

de l'Allemagne, la France et la Grande-Bretagne reconnaissent en principe à l'Italie le droit de demander pour elle-même certaines compensations sous la forme d'une extension de ses possessions en Erythrée, dans le pays des Somalis, en Lybie et dans les districts coloniaux limitrophes des colonies françaises et britanniques.

XIV. — La Grande-Bretagne s'engage à faciliter à l'Italie immédiatement et à des conditions favorables la conclusion d'un emprunt sur le marché de Londres, dont le total ne sera pas inférieur à 50 millions de livres sterling.

XV. — La France, la Grande-Bretagne et la Russie s'engagent à appuyer l'action de l'Italie à l'effet de ne pas permettre aux représentants du Saint-Siège d'engager une action diplomatique en vue de la conclusion de la paix et de la solution des questions se rattachant à la guerre.

XVI. — Le présent traité doit être tenu secret. En ce qui concerne l'adhésion de l'Italie à la déclaration du 5 septembre 1914, celle-ci ne devra être publiée qu'après la déclaration de guerre par et à l'Italie.

Les représentants de la France, de la Grande-Bretagne et de la Russie, ayant pris connaissance de ce memorandum et ayant reçu les pouvoirs à cet effet, ont convenu ce qui suit avec le représentant de l'Italie, qui a également reçu de son gouvernement les pouvoirs nécessaires à cet effet :

La France, la Grande-Bretagne et la Russie se déclarent complètement d'accord avec la présente note, qui leur a été présentée par le gouvernement italien. En ce qui concerne les articles I, II et III (relatifs à la coor-

dination des opérations militaires et navales des quatre puissances), l'Italie déclare qu'elle participera à la guerre d'une façon active aussi tôt que possible, et,dans tous les cas, pas plus d'un mois après la signature du présent document, au nom des parties contractantes.

Signé en quatre expéditions le 26 avril 1915.

EDWARD GREY, PAUL CAMBON,
IMPERIALI. BENCKENDORF.

(Agence *Havas*).



BIBLIOGRAPHIE

Le Bulletin Yougoslave (1915-1918), Paris, Comité Yougoslave, 17 rue Cadet.

Bibliothèque yougoslave (N° 1 : *Le Programme Yougoslave* ; N° 2 : *Le Pays et le peuple Yougoslaves* ; N° 3 : *Histoire Yougoslave* ; N° 4 : *Les lettres, les sciences et les arts yougoslaves*), Paris, Plon-Nourrit, 1915-1916.

Bérard (Victor). — *Les persécutions yougoslaves*, Paris, Plon-Nourrit, 1916.

Bertrand (Pierre). — *L'Autriche a voulu la Grande Guerre*, Paris, Éditions Bossard, 1916.

Chéradame. — *Le plan pangermaniste démasqué*, Paris, Plon-Nourrit, 1916.

Chervin. — *L'Autriche et la Hongrie*, Paris, Berger-Levrault, 1915.

Chopin (Jules). — *L'Autriche-Hongrie « brillant second »*. Paris, Éditions Bossard, 1917.

Dalmazia (La), Gênes, A.-F. Formiggini, 1915.

Denis (E.). — *La Grande Serbie*, Paris, Delagrave, 1916.

Evans (Sir Arthur). — *Les Slaves de l'Adriatique et la*

Route Continentale de Constantinople, London, The Near East, 1917.

Gonnard. — *Entre Save et Drave*, Paris, Recueil Sirey, 1911.

Henry (René). — *Questions d'Autriche-Hongrie et Question d'Orient*, Paris, Plon-Nourrit, 1903.

Hinkovic. — *Les Yougoslaves, leur passé, leur avenir*, Paris, Alcan, 1916.

— *Les Croates sous le joug magyar*, Paris, Plon-Nourrit-1915.

Italicus Senator. — *La question de l'Adriatique*, Rome 1916.

Jakchitch. — *Le Banat*, Paris, Plon-Nourrit, 1915.

— *L'Europe et la résurrection de la Serbie*, Paris, Hachette, 1917.

Krek. — *Les Slovènes*, Paris, Alcan, 1917.

Kuhne. — *Ceux dont on ignore le martyre* (Les Yougoslaves et la guerre), Genève, Kundig, 1917.

Lanux (P. de). — *La Yougoslavie*, Paris, Payot et Cie, 1915.

Leger (Louis). — *La liquidation de l'Autriche-Hongrie*, Alcan, Paris, 1916.

Loiseau (Ch.). — *Le Balkan slave et la crise autrichienne*, Paris, Perrin et Cie, 1898.

Niederle (Lubor). — *La race Slave* (traduit par Louis Leger), Alcan. Paris. 1916.

Prezzolini. — *La Dalmazia*, Firenze (Traduction française de L. Radic, Paris, Alcan, 1917).

Savic. — *The Reconstruction of South. Eastern Europe*, London, Chopman and Hall, 1917.

Seton-Watson (Scotus Viator). — *The Southern Slav*-

Question and the Habsburg Monarchy, London, Constable et C°, 1911.

— *Absolutism in Croatia*, London, Constable et C°, 1912.

— *The Balkan, Italy, and the Adriatic*, Londres, Nisbet et C°, 1915.

— *German, Slav, and Magyar*, Londres, Williams and Norgate, 1916.

Stojanovitch. — *La Bosnie-Herzégovine* Genève Kündig, 1917.

T.-Y. — *Le Problème italo-slave* Paris Plon-Nourrit, 1915.

L'Unité Yougoslave (Manifeste de la Jeunesse serbe, croate et slovène réunie), Paris, Plon-Nourrit, 1915.

Vellay. — *La question de l'Adriatique*, Paris, Chapelot, 1915.

Vivante. — *Irredentismo adriatico*, Firenze, Libreria della Voce, 1912 (Traduction française de Tergestinus, Imprimerie Commerciale, Genève, 1917).

Vojnovitch (De). — *La Dalmatie, l'Italie et l'Unité yougoslave*, Genève, Georg et C°, 1917.

— *La Monarchie française dans l'Adriatique*, Paris, Bloud et Gay, 1918.

Vosnjak. — *Un rempart contre l'Allemagne*, Paris, Chapelot, 1918.

Zujovic. — *Les Serbes*, Paris, Lahure, 1917.



INDEX ALPHABÉTIQUE

P

Q

R

V

W

Y

Z



LES NATIONALITÉS EN ISTRIE A TRIESTE

ET DANS LE COMTÉ DE GORITZ-GRADISCA

D'APRÈS LA SITUATION ÉLECTORALE

En 1908, la majorité italienne et la minorité yougoslave à la Diète provinciale de l'Istrie se sont mises d'accord pour procéder à la révision de la loi électorale de 1861, concernant les élections des députés à la Diète provinciale. Outre les quatre curies fondées sur le cens, les représentants des deux nationalités ont encore institué une cinquième curie générale sur la base du suffrage universel. Ils ont délimité le territoire national appartenant à chaque nationalité, en le partageant en 7 circonscriptions (3 italiennes et 4 yougoslaves) qui élisent 8 députés (4 Italiens et 4 Yougoslaves).

La Ire circonscription, comptant 10.696 électeurs inscrits en 1914, envoie à la Diète un député italien;

la IIe circonscription, comptant 18.850 électeurs inscrits en 1914, envoie à la Diète deux députés italiens;

la IIIe circonscription, comptant 5.820 électeurs inscrits en 1914, envoie à la Diète un député italien ;

la IVe circonscription (slovène), comptant 11.459 électeurs inscrits en 1914;

la Ve circonscription (croate), comptant 10.682 électeurs inscrits en 1914;

la VIe circonscription (croate), comptant 20.925 électeurs inscrits en 1914, et

la VIIe circonscription (croate), comptant 17.500 électeurs inscrits en 1914, *envoient chacune un député à la Diète.*

Le gouvernement autrichien n'a fait que sanctionner l'accord conclu entre les représentants des deux nationalités.

Dans le comté de Goritz-Gradisca, la majorité italienne et la minorité slovène de la Diète ont voté en 1907 une réforme électorale instituant une cinquième curie au suffrage universel. Dans ce but ils ont divisé la province en deux circonscriptions, une slovène, une italienne, dont chacune envoie à la Diète trois députés. La circonscription slovène compte 36.000 électeurs, l'italienne 20.000.

En ce qui concerne Trieste, la carte indique la situation politique résultant de la réforme électorale, élaborée en 1908, par la majorité italienne du Conseil municipal (Diète) de Trieste.

Editions Bossard



CARTE DES RÉGIONS YOUGO-SLAVES

Editions Bossard.

Légende

++++++ Frontière italienne.

- - - - - - Limites provinciales.

-·-·-·- Circonscriptions électorales slaves.

Circonscriptions électorales italiennes.

LES NATIONALITÉS EN ISTRIE, A TRI ET DANS LE C^TÉ DE GORITZ-GRADISCA
D'APRÈS LA ATION ÉLECTORALE

TABLE DES MATIÈRES



SAINT-AMAND (CHER). — IMPRIMERIE BUSSIÈRE.

IMPRIMERIE BUSSIÈRE. — SAINT-AMAND (CHER).